

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.1.1 Réunir les acteurs du PCAET pour le suivi/évaluation de cette démarche		
Orientation stratégique	<i>1. La coordination de la transition énergétique</i>		
Axe stratégique	1.1 Animer et piloter le PCAET	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Communes /EPCI/ Partenaires	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 1.3.3 / 1.1.1	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	EPCI, Communes, Partenaires et acteurs du PCAET		
Contexte	<p>Le Pays s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à cette thématique pour véritablement instaurer une stratégie de transition énergétique. Les résultats encourageants du plan climat, la vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports l'ont engagé à continuer sur la voie d'un territoire à énergie positive. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables, restent des enjeux majeurs pour l'avenir. Dans les années à venir, l'enjeu sera d'amplifier ces approches via une véritable appropriation locale pour passer de démarches exceptionnelles à des dynamiques plus collectives.</p>		
Objectifs	Mettre en œuvre une gouvernance et une évaluation partagée. Engager les collectivités et partenaires dans le PCAET		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Organiser une rencontre annuelle avec le soutien des acteurs du PCAET (partenaires, EPCI, communes etc...). Pour cela, le PETR s'appuiera sur le listing du "Club climat territorial" initié en 2016 devenu aujourd'hui les membres du COPIL PCAET. Pour le recueil des données il s'appuiera sur un tableau de suivi des actions réalisées par porteurs de projets.</p> <p>L'animation sera réalisée par le chargé de mission énergie climat du PETR</p> <p>Ce club climat a pour objectif de faire un bilan annuel sur l'avancement des actions PCAET.</p> <p>Il a pour objectif de transmettre et partager les projets mis en œuvre par les porteurs de projet dans le cadre de la démarche PCAET.</p> <p>Cette action est aussi l'occasion de suivre les réseaux de transition énergétique tels que le CLER, E-CLER, TEPOS, banque des territoire etc..., de participer aux réunions du réseau Régional et de l'ADEME qui contribue au développement de financements pour la croissance de la transition énergétique. S'insérer dans une dynamique TEPOS (territoire à énergie positive) afin de se réappropriier des questions fondamentales sur les énergies, de développer concrètement des actions de réductions d'énergies et d'interpeller différents niveaux de pouvoir pour la mise en œuvre d'actions de transition énergétique est également une action de suivi qui sera menée.</p>		
Financement	Aucun, démarche volontaire		
Calendrier de réalisation	Le club climat se réunira une fois par an et une évaluation à mi-parcours (2022) est prévue Suivre annuellement les réseaux de transition énergétique et être attentif aux appels à projets qui s'y rattachent.		
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de réunion effectuées/ réponses aux AAP/ nombre de réseaux suivis		
Impact environnemental	Impact positif sur l'ensemble des thèmes de l'environnement directement concernés par le changement climatique, la qualité de l'air et la gestion des enr	Mesures Eviter Réduire Compenser	

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.2.1 Réalisation d'une charte valorisant l'implication des collectivités en termes de transition énergétique		
Orientation stratégique	<i>1. La coordination de la transition énergétique</i>		
Axe stratégique	1.2 Devenir une collectivité exemplaire	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Habitants, collectivités, entreprises	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 1.3.3	
Acteur(s) porteur(s)	PETR Pays Midi Quercy / Communes / EPCI		
Partenaires	EPCI, Communes		
Contexte	Sensible aux enjeux liés à l'environnement et à la préservation des ressources, le territoire du Pays Midi Quercy a su innover en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme, artisanat, forêt...) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources. Le Pays en s'engageant depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique est soucieux de lutter concrètement contre le dérèglement climatique. Cela passe notamment par la mise en valeur des actions réalisées depuis plusieurs années.		
Objectifs	Engager les collectivités dans les PCAET		
Descriptif de mise en œuvre	Réalisation d'un document valorisant les actions de mobilités, d'économies d'énergies, de recyclage/compostage, de coordination, mises en oeuvre par la collectivité pour diminuer sa facture énergétique et/ou son empreinte carbone. Sensibilisation auprès des associations qui utilisent les bâtiments de la collectivité La charte permet de valoriser les réalisations de la collectivité et les engagements de ses salariés pour favoriser l'émersion d'une économie respectueuse de l'environnement. Faire prendre conscience aux associations les coûts liés à leur activités, sensibiliser aux usages et aux économies d'énergies.		
Financement	Aucun		
Calendrier de réalisation	<i>Calendrier prévisionnel</i>		<i>Date de début</i>
	Travail de recueil des données		2019-2020
	Rédaction du document		2020-2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Document réalisé, nombre d'économies générées, Nombre de CO2 évités,		
Impact environnemental	Impact positif sur l'ensemble des thèmes de l'environnement directement concernés par le changement climatique, la qualité de l'air et la gestion des enr.	Mesures Eviter Réduire Compenser	

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.3.1 Elaborer et mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays Midi-Quercy		
Orientation stratégique	1. Coordination de la transition énergétique		
Axe stratégique	1.3 Intégrer les objectifs Air Energie Climat dans les documents de planification	Priorité action	
Volets	Attenuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Collectivités et particuliers	Liens avec d'autres actions : 5.2.2	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	Communes, Communautés de communes du Pays Midi-Quercy. Les personnes publiques associées et consultées dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT (références : article L 132-7 et L 132-8 du code de l'urbanisme).		
Contexte	SCOT en cours d'élaboration. Le périmètre du SCOT correspond au périmètre du PETR du Pays Midi-Quercy. Afin d'élaborer le projet de SCOT, le PETR du Pays Midi-Quercy est accompagné par plusieurs opérateurs : un groupement de bureaux d'études (prestataires) réunissant différentes compétences spécialisées, notamment en urbanisme, aménagement du territoire et développement durable, écologie, agronomie et droit. Réunion de lancement de l'élaboration du projet de SCOT en décembre 2018. Pour plus d'informations : www.midi-quercy.fr , thématique SCOT		
Objectifs	Diminution des émissions de GES de 66% entre 2015 et 2050. Réduction des consommations énergétiques du territoire de 54% entre 2015 et 2050 Inciter les collectivités à inscrire la préservation des espaces agricoles dans tous les documents de planification (SCOT, PLU, PCAET)		
Descriptif de mise en œuvre	Un schéma de cohérence territoriale comprend un rapport de présentation ; un projet d'aménagement et de développement durables ; un document d'orientation et d'objectifs. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. La démarche engagée en Pays Midi-Quercy pour élaborer le SCOT comprend les phases suivantes : 1-Elaboration du Diagnostic prospectif et de l'Etat initial de l'environnement 2-Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) 3- Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) 4 - Rapport de présentation et mise en forme du projet de SCOT (dossier pour arrêt) 5 - Consultations, enquête publique, approbation du SCOT, données numériques. Missions transversales : évaluation environnementale ; animation, concertation et communication ; dispositif pour le suivi et l'évaluation des résultats de l'application du SCOT ; conseils juridiques.		
Financement	PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL - L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES - Conseil Régional Occitanie - Etat - Conseil Départemental 82 - PETR Pays Midi-Quercy		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		
	2019	Diagnostic prospectif et Etat initial de l'environnement Projet d'Aménagement et de Développement Durables	
	2020	Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs Rapport de présentation et mise en forme : dossier pour arrêt	
	2021	Dossier pour arrêt / Arrêt du projet de SCOT (par délibération) Consultations des personnes publiques, enquête publique, données numériques	
	2022	Approbation du SCOT (par délibération) - Contrôle de légalité SCOT exécutoire - Mise en œuvre du SCOT	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	<p>En phase d'élaboration du SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Suivi de l'avancement de l'élaboration du SCOT au regard des étapes mentionnées ci-dessus . <u>La définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du SCOT est prévue dans le cadre de l'élaboration du SCOT.</u> Ces indicateurs concerneront divers domaines, notamment ceux qui devront faire l'objet d'une analyse des résultats de l'application du schéma 6 ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT . Nombre de SCOT élaboré (objectif : 1) dont série d'indicateurs de suivi et d'évaluation du SCOT (objectif : 1) <p>En phase de mise en œuvre du SCOT (application du SCOT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Suivi des indicateurs qui auront été définis lors de l'élaboration du SCOT . <u>Une évaluation du SCOT est prévue 6 ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCOT.</u> Dans ce cadre, il sera procédé à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales. Par suite, le PETR délibérera sur le maintien en vigueur du SCOT ou sur sa révision partielle ou complète. <p>Pour plus d'informations sur l'évaluation des SCOT : cf. article L 143-28 du code de l'urbanisme</p>		
Impact environnemental	<p>En phase d'élaboration du SCOT :</p> <p>Le SCOT est soumis à une évaluation environnementale. Celle-ci inclut, entre autres éléments, une analyse de l'état initial de l'environnement du territoire et les perspectives de son évolution ; une analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ; une présentation des mesures ERC (cf. précisions ci-contre) ; une explication des choix retenus, notamment du point de vue de la protection de l'environnement...</p> <p>En phase de mise en œuvre du SCOT :</p> <p><u>L'évaluation prévue inclut une analyse des résultats de l'application du SCOT en matière d'environnement.</u></p>		<p>Mesures Eviter Réduire Compenser</p>
			<p>En phase d'élaboration du SCOT : l'évaluation environnementale inclut une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement</p> <p>En phase de mise en œuvre du SCOT :</p> <p>L'évaluation des résultats de l'application du SCOT peut conduire au maintien en vigueur du SCOT ou à sa révision partielle ou complète. <u>Les mesures ERC pourront par exemple et le cas échéant, être modifiées dans ce cadre.</u></p>

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.3.2 Intégrer les enjeux et objectifs du PCAET dans les conventions bourgs centres		
Orientation stratégique	<i>1. Coordination de la transition énergétique</i>		
Axe stratégique	1.3 Intégrer les objectifs Air Energie Climat dans les documents de planification	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 1.3.1 / 1.3.5	
Acteur(s) porteur(s)	Communes bourgs centre du PETR		
Partenaires	PETR, communautés de communes, Région		
Contexte	<p>La Région Occitanie a initié depuis 2017, une nouvelle politique contractuelle pluriannuelle appelée « Bourgs-centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranées », permettant de soutenir les investissements publics locaux et de renforcer l'attractivité de certaines communes assurant une fonction de centralité au service de la population de leur bassin de vie ainsi que des communes pouvant également remplir la fonction de pôle de services de proximité. Cette politique s'inscrit dans le nouveau Contrat territorial Occitanie (2018-2021) du Pays Midi Quercy validé en Commission permanente de la Région de juillet 2018.</p> <p>Les 9 communes du Quercy-caussadais potentiellement éligibles (Caussade-Montels, Septfonds, Réalville, Montpezat de Quercy, Molières, Saint Antonin Noble Val, Caylus, Montpezat de Quercy) ont souhaité répondre à l'appel à projet « Bourgs-centres Occitanie ».</p>		
Objectifs	<p>Pour chaque bourg-centre candidat, une stratégie à court, moyen, long terme, doit être proposée pour renforcer leur fonction de centralité et d'attractivité dans le territoire dans lequel ils s'inscrivent et pour agir en faveur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiée et de qualité en veillant l'accessibilité des bâtiments publics ; - la dynamique de l'économie, de l'emploi et de l'offre touristique ; - la qualification du cadre de vie et des paysages ruraux ; - la préservation de l'environnement : avec une action spécifique sur la rénovation énergétique des bâtiments : objectif de 72% de rénovation de bâtiments tertiaires d'ici 2050; et le développement des mobilités douces afin d'atteindre l'objectif de réduction des distances de 1%/an et la diminution des déplacements moyens de 12km à 8 km en 2050. - la requalification des espaces publics avec une action ciblée sur l'amélioration de l'habitat ; - la valorisation des spécificités locales notamment du patrimoine naturel /architectural /culturel ... 		
Descriptif de mise en œuvre	<p>L'ensemble des actions des bourgs centres s'inscrivent dans une démarche transversale multi thématiques et vont dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique en reconcentrant l'urbanisation autour des cœurs de bourg, en limitant la consommation de l'espace, en rapprochant notamment les habitants des équipements et services et en tentant de limiter les déplacements. Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre aux besoins et attentes des habitants tout en évitant les doublons (en termes d'équipements, de services, d'espaces publics ...). L'enjeu de cette démarche sera d'impulser et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en prenant appui sur ses richesses et sa diversité et en confortant le rôle de polarité structurante de chaque bourg centre, ce qui confortera aussi la dynamique de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.</p>		
Financement	Région, Département, Etat, Europe, communes concernées		
Calendrier de réalisation	Durée du conventionnement à compter de la signature des contrats bourgs centres jusqu'au 31 décembre 2021 (durée du contrat territorial régional actuel)		
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre de communes signataires du contrat bourg centre, nombre d'opérations engagées : mètres linéaires de cheminements doux, équipement de proximité, nombre d'aires de covoiturage		
Impact environnemental	Prise en compte de la TVB dans le SCOT, limitation de l'étalement urbain par la rénovation, limitation de l'imperméabilisation des sols, amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores, baisses des consommations énergétiques et des GES. Veiller à la prise en compte des qualités patrimoniales des bâtiments lors des rénovations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols. Prendre en compte les continuités écologiques dans la modernisation des ouvrages existants. Encourager les entreprises à l'utilisation de matériaux bio-sourcés

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.3.3 Développer l'observation et la sensibilisation à travers l'observatoire territorial du Pays Midi Quercy										
Orientation stratégique	<i>1. La coordination de la transition énergétique</i>										
Axe stratégique	1.3 Intégrer les objectifs Air Energie Climat dans les documents de planification	Priorité action									
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 								
Typologie action	Cible de l'action : Tout public	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 1.1.1									
Acteur(s) porteur(s)	 										
Partenaires	EPCI, Communes, SMICA										
Contexte	<p>Un besoin fort apparait autour de la question de la donnée locale. Les communes, les communautés de communes et le PETR sont des producteurs de données territoriales. Celles-ci sont dispatchées aujourd'hui dans chacun des services. L'observatoire a pour but de centraliser, d'exploiter et de diffuser la donnée. L'observatoire territorial doit permettre de détecter le plus en amont possible les insuffisances ou les besoins nouveaux du territoire et de ses habitants afin de pouvoir y répondre de façon anticipée.</p>										
Objectifs	<p>Démarche globale à ce jour en cours de finalisation va permettre de mettre en évidence les données et les actions mises en oeuvre par le PETR. Il accompagne la prospective, c'est également un outil d'aide à la décision et permettra à court/moyen et long terme d'évaluer les démarches territoriales.</p> <p>Mettre à disposition du public les données via l'Open Data.</p>										
Descriptif de mise en oeuvre	<p>L'observatoire territorial est issu d'une réflexion qui a démarré depuis 2017 avec l'aide du bureau d'étude "ARPE". Suite à l'étude, un partenariat avec le Syndicat Mixte d'Information et de Cartographie de l'Aveyron (SMICA) a été mis en place afin de pouvoir mettre à disposition des agents un outil cartographique et de recueil des données.</p>										
Financement	Cotisation annuelle avec le Syndicat Mixte d'Information et de Cartographie de l'Aveyron (SMICA)										
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise en route de l'outil</td> <td style="text-align: center;">2019-2021</td> </tr> <tr> <td>Formation des agents</td> <td style="text-align: center;">2019-2020</td> </tr> <tr> <td>diffusion des données</td> <td style="text-align: center;">2020-2025</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		Mise en route de l'outil	2019-2021	Formation des agents	2019-2020	diffusion des données	2020-2025
<i>Calendrier prévisionnel</i>											
Mise en route de l'outil	2019-2021										
Formation des agents	2019-2020										
diffusion des données	2020-2025										
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de consultations /mois										
Impact environnemental	Impact positif sur l'ensemble des thèmes de l'environnement directement concernés par le changement climatique, la qualité de l'air et la gestion des enr	Mesures Eviter Réduire Compenser									

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.4.1 Elaborer et mettre en œuvre la démarche participative "village Citoyen"		
Orientation stratégique	1. Coordination de la transition énergétique		
Axe stratégique	1.4 Instaurer une gouvernance participative	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 1.3.1 / 1.3.5	
Acteur(s) porteur(s)	  		
Partenaires	Tarn et Garonne Habitat/Communautés de communes/ Département/Région / Services de l'Etat		
Contexte	Sur le département du Tarn et Garonne, de nombreuses communes rurales, isolées des pôles urbains, souffrent d'une désaffection en particulier de leurs centres bourgs, désertés et incapables de répondre aux besoins des habitants. L'attractivité dont bénéficient ces communes, par leur situation géographique stratégique doit être une opportunité de développement, non pas subie mais assumée et maîtrisée. Il s'agit de faire de cette évolution une chance d'aménager la collectivité de manière équilibrée globale et partagée.		
Objectifs	Aboutir à une vision d'ensemble des stratégies territoriales et une lecture dynamique et croisée des documents de planification. Réduire de 66% les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration <u>Objectif opérationnels</u> : 1 à 5 cheminements doux réalisés tous les 2 ans		
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * analyse des problématiques politiques et urbaines * Elaboration du cahier des charges * Suivi des consultations * Coordination et pilotage des acteurs décisionnaires et partenaires 		
Financement	CARSAT / CAF / CAISSE DE RETRAITE / CAISSE DES DEPOTS		
Calendrier de réalisation	<i>Calendrier prévisionnel</i>		
	2019-2020	Phase d'étude collaborative : étude de faisabilité conduisant à la définition du cahier des charges	
	2021-2022	Phase participative de préparation des opérations	
	2022-2025	Réalisation des opérations	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de réunions publiques / nombre de réalisations (sécurisation des espaces communs, bâtiments intelligents, GES évités etc...).		
Impact environnemental	La démarche favorise la biodiversité ordinaire et la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores, baisses des consommations énergétiques et des GES. Veiller à la prise en compte des qualités patrimoniales des bâtiments lors des rénovations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols. Prendre en compte les continuités écologiques dans la modernisation des ouvrages existants. Encourager les entreprises à l'utilisation de matériaux bio-sourcés

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.4.2 Valoriser les démarches citoyennes et sociales sur l'alimentation, les déchets et le recyclage		
Orientation stratégique	1. La coordination de la transition énergétique		
Axe stratégique	1.4 Instaurer une gouvernance participative	Priorité action	
Volets	Attenuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 5,1,3/ 5,1,4/ 7,1,2	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	PETR/ CPIE/ Médiathèques/ Chambre d'agriculture/ jardin gorges de l'aveyron/ commerçants/Atelier réparation de Caussade		
Contexte	Le territoire du Pays Midi Quercy est rural à forte dominante agricole. Ainsi, près des 3/4 de la surface du territoire sont dédiés à l'agriculture. Le diagnostic du PCAET fait ressortir que le secteur agricole est responsable d'une très grande partie des productions de gaz à effet de serre sur le territoire puisqu'il en est le principal émetteur. En parallèle, l'importante surface agricole permet une séquestration du carbone non négligeable. Afin de limiter les émissions de carbone de ce secteur, le PCAET s'est axé sur une orientation du modèle agricole et alimentaire plus durable et particulièrement sur un axe opérationnel consistant à mieux produire et mieux s'adapter au changement climatique.		
Objectifs	* Identifier et accompagner le potentiel des jardins de tout type sur le territoire (recenser les zones appartenant aux communes qui pourraient être valorisées pour de l'agriculture, proposer des réserves foncières pour installer les jeunes agriculteurs, réserver des secteurs (réserve foncière) pour les jardins « familiaux » ou « partagés » dans les documents d'urbanisme * Développer l'économie sociale et solidaire * Limiter le nombre de déchets/ le gaspillage alimentaire et revaloriser leur propriété Objectifs : Récolter et revaloriser 1 à 5 tonnes de déchets /an Proposer au moins 2 actions de sensibilisation grand public /an		
Descriptif de mise en œuvre	* Identifier et accompagner le potentiel des jardins de tout type sur le territoire à travers le chargé de mission PAT du Pays (faire un diagnostic sur l'ensemble des projets de jardin sur le PMQ) * Il s'agira à l'avenir, pour histoire recyclable, de développer des outils de travail collaboratif facilitant la mise en oeuvre de l'ensemble des acteurs de l'alimentation à travers la charte "Produit en Midi Quercy". * Le PETR viendra également accompagner l'émergence de nouveaux projets de jardins et d'animations via le chargé de mission PAT. * Mise en place de formations et animations /temps d'échanges sur le jardin (ex. exposition médiathèque, la semaine sans pesticides, disco soupes, animations familles etc...). * Proposition de chantiers participatifs ouverts à tous (échanges, projet collectifs, ateliers jardinages, repas partagés etc...). * Projet de développer d'ici les prochaines années une "Giv Box": cabane de libre échange dans laquelle les gens sont conviés de laisser tut types d'objets plus utilisés destinés à la réparation et au recyclage.		
Financement	Caisse d'allocations familiales (CAF) via une labellisation " espace de vie sociale"		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		Date de début
	Organisation et animations de sensibilisation		2019-2025
	lancements de chantiers participatifs		2019-2020
	Développement d'une Giv Box		2021-2022
	Accompagnement par le PETR pour l'émergence de nouveaux projets		2020-2023
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre d'opérations de sensibilisation réalisées par an , quantité de déchets valorisés en (Kg ou Tonnes) / nombres de participants aux animations		
Impact environnemental	L'organisation de démarches citoyennes participe au maintien de la nature en ville, au maintien de la biodiversité, préservation des espaces agricoles et milieux ouverts, limitation de intrants du fait d'un modèle agricole plus durable. Diminution des GES. Les jardins peuvent aussi agrémente le paysage urbain.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Limitation de l'impact sur le milieu, espèces et continuités écologiques

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 1.5.1 Sentinelles des saisons du Pays Midi Quercy		
Orientation stratégique	<i>1. La coordination de la transition énergétique</i>		
Axe stratégique	1.5 Adaptation au changement climatique	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 5,2,1	
Acteur(s) porteur(s)	 QUERCY - GARONNE		
Partenaires	PETR/ observatoire de la biodiversité/ ADEME / Département/ Région /EUROPE		
Contexte	<p>Le PETR Midi-Quercy (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) a lancé en 2011 un Observatoire Local du Climat en Pays MidiQuercy dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, afin d'observer l'évolution du climat et de dégager des pistes pour adapter le territoire aux changements climatiques. Depuis 2012, afin de recueillir des données locales sur l'évolution des rythmes saisonniers, le PETR Midi-Quercy, accompagné du CPIE Quercy-Garonne, a constitué un réseau d'observateurs volontaires : les Sentinelles des Saisons pour suivre sur le Pays Midi-Quercy, 10 indicateurs faune/flore : l'Hirondelle des fenêtres, le Coucou gris, la Primevère Coucou, le Noisetier commun, la Coccinelle à sept points, le Chêne pubescent, la Vigne, le Papillon citron, l'Orchis pyramidal et la Rainette méridionale.</p>		
Objectifs	<p>Recueillir sur le long terme et échanger des données régulières sur l'évolution des cycles saisonniers en Midi-Quercy pour participer à l'amélioration de la connaissance sur l'évolution des rythmes saisonniers et l'adaptation au changement climatique.</p>		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Les Sentinelles des Saisons du Pays Midi-Quercy constituent un réseau d'OBSERVATEURS volontaires qui suivent d'une année sur l'autre de 1 à 10 indicateurs faune/flore au choix. Chacun des observateurs peut noter, près de chez lui, dans son quotidien, les dates d'apparition de certaines espèces animales et végétale ou des événements phénologiques tels que les dates de feuillaison, de floraison, de fructification ou de chute des feuilles.... Pour plus d'information voir le 1er bulletin d'information des sentinelles des saisons : paysmidiquercy.fr</p>		
Financement	<p>Financement via le programme TEPCV jusqu'à fin 2019 Action basée sur le bénévolat, l'animation de cette action est réalisée par le CPIE et le PETR en partenariat.</p>		
Calendrier de réalisation	<i>Calendrier prévisionnel</i>		<i>Date de début</i>
	Recherche de sentinelles		2019
	Suivi des indicateurs		2019-2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de sentinelles/ Impact du changement climatique sur les indicateurs faune /flore déjà ciblés		
Impact environnemental	<p>La réalisation du suivi saisonnier de la faune et flore permettra d'envisager leur avenir face aux changements climatiques. Le suivi de la faune est un bon indicateur de la qualité d'eau et de la dégradation des milieux aquatiques.</p>	Mesures Eviter Réduire Compenser	<p>Préservation de la biodiversité, limitation de l'impact sur le milieu, espèces et continuités écologiques</p>

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 2.1.1 Poursuivre et conforter le Conseil en Energie Partagé (CEP)		
Orientation stratégique	2. La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment		
Axe stratégique	2.1 Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Communes /EPCI	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 1.2.1 /2.2.3	
Acteur(s) porteur(s)	 		
Partenaires	EPCI, Communes, Communautés de communes, ADEME		
Contexte	Le Pays s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à cette thématique pour véritablement instaurer une stratégie de transition énergétique. Le PETR a créé un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) afin de permettre à différentes collectivités de bénéficier d'un suivi et d'une optimisation de leurs consommations énergie et eau sur leur patrimoine. Le PETR s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire fortement les consommations d'énergies, et cela passe notamment par la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. En effet, 2%/an du parc de logement devra être rénové entre 2015 et 2030 selon la stratégie du territoire.		
Objectifs	Atteindre 30% du parc de bâtiments publics rénovés à haut niveau de performance en 2030. Intégrer des énergies renouvelables à hauteur de 30% d'ici 2030 dans les locaux existants. Sobriété dans l'utilisation des surfaces.		
Descriptif de mise en œuvre	Le CEP doit permettre aux élus de mieux appréhender le potentiel de développement des énergies renouvelables sur leur territoire. L'objectif du Conseil en Energie Partagé est aussi d'inciter les collectivités à réaliser des actions cohérentes, visant à diminuer les coûts en améliorant leur efficacité énergétique. Dans un premier temps, le CEP est conservé. Un travail de dimensionnement des besoins sur l'année 2019 est à réaliser en collaboration avec les 3 EPCI. Pour cela, il est nécessaire d'interpeller les EPCI sur ce sujet, et sonder les besoins des communes. En parallèle, il est important de montrer la nécessité du service CEP (gains énergétiques, financiers, GES...). Pour accompagner les collectivités adhérentes le CEP proposera des diagnostics de bâtiments, rédigera des rapports (comptabilité énergétique) avec propositions, et assistera la commune pour réaliser des économies d'énergies. Il incitera à la sobriété chez les consommateurs dans les usages de l'eau.		
Financement	Adhésion des communes au service (Actuellement : 1€/hab/an)		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		
	2019	Service porté par le PETR (actuellement 1 ETP)	
	à partir de 2020	Interroger les EPCI sur le déploiement du service à leur échelle, sonder les communes sur leur besoin	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de réunions effectuées, nbr d'ETP		
Impact environnemental	Prendre en compte certaines espèces inféodées aux bâtiments des centres bourgs (chiroptères, rapaces), réduction des consommations et GES grâce aux éco-gestes, réduction des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air intérieur. Prendre en compte l'intégration patrimoniale et la valorisation des déchets issus des rénovations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Amélioration de la qualité de l'air /Réduction de la facture énergétique Encourager les collectivités à l'utilisation de matériaux biosourcés

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 2.1.2 Définir des opérations de communication et de sensibilisation à la sobriété dans les usages de l'énergie		
Orientation stratégique	2. La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment		
Axe stratégique	2.1 Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tout public	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 1.2.1	
Acteur(s) porteur(s)		et	  
Partenaires	Communes / SDE /CAUE /EIE/ CPIE		
Contexte	<p>Les effets du changement climatique deviennent de plus en plus prégnant et la lutte contre le changement climatique devient un enjeu majeur. Communiquer, apporter un conseil auprès du public est un moyen de sensibiliser les personnes et permettre le changement de comportement. Le PETR investit dans la transition énergétique, mène des actions de sensibilisation depuis 2004, en partenariat avec d'autres structures, dans le but de valoriser les actions réalisées et les bénéfices générés. L'élaboration des PCAET est l'occasion de mettre en avant les stratégies de communication de chaque acteur du territoire.</p>		
Objectifs	Valoriser les expériences déjà menées, utiliser les différents canaux d'information accessibles du grand public		
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> . Distribution de kit d'économie d'énergie. . Développer le conseil sur les éco-matériaux et sur l'adaptation au changement climatique notamment l'été. (ex : éviter les clim si le logement est bien isolé). . Proposer des vidéos (youtube) sur les écogestes. . Formaliser la sensibilisation : apporter un conseil sur les usages (ex : climatisation, PAC...) : Re-proposer un dispositif équivalent à « famille à énergie positive » pour les familles ayant été accompagné et ayant rénové leur logement. (problème constaté sur la maintenance du chauffage). . Développer des opération de sensibilisation auprès des associations, des scolaires en confortant le défi class énergie, des familles et des agents de collectivités. . Opération de sensibilisation auprès des associations pour les locations des salles / coût de l'énergie . Développer un programme de formation à destination des agents de collectivités . Généraliser les nuits de la thermographie 		
Financement	Aucun		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		
	à partir de 2019	Développer des actions larges de sensibilisation	
	2019-20	Généraliser les nuits de la thermographie	
	à partir de 2021	Autres	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre d'opérations de sensibilisation effectuées par an / nombre d'heure de sensibilisation par collectivités		
Impact environnemental	Impact positif sur l'ensemble des thèmes de l'environnement directement concernés par le changement climatique, la qualité de l'air et la gestion des enr. Consommations et GES grâce aux éco-gestes, réduction des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air intérieur. Prendre en compte l'intégration patrimoniale et la valorisation des déchets issus des rénovations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 2.2.1 Poursuivre et conforter les services/conseils proposés par la plateforme J'éco-rénov et développer son accompagnement										
Orientation stratégique	2. La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment										
Axe stratégique	2.2 Contribuer à la rénovation des logements	Priorité action									
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 								
Typologie action	Cible de l'action : Tout public	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 2.2.2									
Acteur(s) porteur(s)	 										
Partenaires	EIE/CAUE/REGION/ADEME/DDT										
Contexte	<p>Le territoire du Pays Midi Quercy a pour particularité l'hébergement d'une population vieillissante et parfois en situation de précarité. Les ménages ne bénéficient pas toujours d'accompagnement ou d'aides financières pour la rénovation de l'habitat, les élus ont souhaité créer un accompagnement à la rénovation énergétique ouvert à tous. Articulant conseils auprès des ménages et formation des artisans locaux, l'opération "J'éco Rénov" lancée à l'été 2015 à l'initiative des élus locaux et soutenue financièrement par l'ADEME, permet d'inciter à la rénovation. Dans le cadre de la stratégie 2050 du PCAET, le PETR s'est fixé de rénover le parc de logement à hauteur de 2%/an, ce qui correspond à 7000 rénovations d'ici 2030.</p>										
Objectifs	500 rénovations / an Conversions de 20% des chauffages électriques en pompes à chaleurs performantes soit environ 1 825 logements nombre d'audits : 50 par an	Objectif de									
Descriptif de mise en œuvre	<p>Mise à disposition des habitants, d'un conseiller qui se déplace gratuitement. Sur la base d'un état des lieux du fonctionnement thermique du logement et des attentes du ménage, il établit un programme de travaux conseillés. L'opération vise à dynamiser la rénovation énergétique des logements privés sur le territoire du Pays Midi Quercy. Actuellement un conseiller rénovation à temps plein permet d'accompagner de nombreux particuliers du territoire, en partenariat avec la chargée de projet habitat rattachée au PETR .</p>										
Financement	Accompagnement ADEME / LEADER										
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d3d3d3;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2019</td> <td>1ETP missionné pour accompagner les ménages</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2019</td> <td>1/2 ETP de coordination du dispositif</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2020-2025</td> <td>A déterminer</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2019	1ETP missionné pour accompagner les ménages	2019	1/2 ETP de coordination du dispositif	2020-2025	A déterminer
<i>Calendrier prévisionnel</i>											
2019	1ETP missionné pour accompagner les ménages										
2019	1/2 ETP de coordination du dispositif										
2020-2025	A déterminer										
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre de diagnostics / visites chez l'habitants / nombre de rénovations engagées / gain économique et énergétique										
Impact environnemental	Prendre en compte certaines espèces inféodées aux bâtiments des centres bourgs (chiroptères, rapaces), réduction des consommations et GES grâce aux éco-gestes, réduction des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air intérieur. Limitation de l'étalement urbain. Plus grande résilience des logements face aux risques naturels. Prendre en compte l'intégration patrimoniale et la valorisation des déchets issus des rénovations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Encourager les entreprises à l'utilisation des matériaux bio-sourcés et des ENR. L'utilisation de foyers fermés permettra de préserver la qualité de l'air. Prévoir une réflexion sur des solutions de préservation pour les espèces inféodées aux bâtiments patrimoniaux. Prise en compte systématique de la qualité patrimoniale paysagère et environnementale du bâti.								

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 2.2.2 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays Midi-Quercy (OPAH)																										
Orientation stratégique	2. La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment																										
Axe stratégique	2.2 Contribuer à la rénovation des logements	Priorité action																									
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 																								
Typologie action	Cible de l'action : particuliers /propriétaires bailleurs	Liens avec d'autres actions : 2,2,2 /2,2,3																									
Acteur(s) porteur(s)	 par délégation des 3 Communautés de Communes																										
Partenaires	Communes et EPCI, CD82/ ANAH, ADIL, CAF, CAUE/EIE, DDT, Chambre des Métiers, Maison de l'Emploi Midi-Quercy, Capeb, FFB,																										
Contexte	Les 3 intercommunalités du territoire et les communes sont parties prenantes de la mise en place du dispositif. Ce dispositif adapté aux objectifs du territoire. L'OPAH est portée par le PETR du Pays Midi-Quercy pour les 3 EPCI. L'animation à destination des particuliers est portée par une entreprise prestataire. L'OPAH est réalisée dans le cadre d'un conventionnement pour 3 ans reconductible 2 fois un an avec le CD82, ANAH82, l'Etat et la Région. Dans le cadre de la stratégie 2050 du PCAET, le PETR s'est fixé de rénover le parc de logement à hauteur de 2%/an, ce qui correspond à 7000 rénovations d'ici 2030.																										
Objectifs	<p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, très dégradé ou insalubre. - Lutter contre la précarité énergétique et prendre en compte le développement durable, notamment pour les ménages les plus modestes et permettre une réduction des charges de fonctionnement des logements concernés. - Augmenter l'offre de logements locatifs privés à loyer conventionné (social) en résorbant la vacance en centre-bourg et favoriser ainsi l'accès des logements à des jeunes ménages - Accompagner l'adaptation des logements en prenant en considération l'accessibilité handicap ou vieillesse. <p>D'ici 2030 l'objectif est de rénover 500 logements /an, une grande partie des rénovations découleront de l'opération OPAH.</p>																										
Descriptif de mise en œuvre	L'OPAH du Pays Midi Quercy, est une opération d'amélioration de l'habitat fixée sur 3 ans de 2019 à 2021. La rénovation de l'habitat participe à limiter l'étalement urbain en limitant la construction neuve. L'opération a un effet incitatif sur la réalisation de travaux permettant la réduction de consommation d'énergie dans le logement. Les logements réhabilités des propriétaires bailleurs sont conventionnés pour une durée de 9 ans minimum. L'offre de logements locatifs de qualité favorise l'installation d'habitants supplémentaires sur le territoire et ainsi le maintien, voire le développement d'activités sociales et économiques.																										
Financement	<table border="1"> <tr> <td>Budget prévisionnel global sur 3 ans</td> <td>7 459 088,00 €</td> <td>Coût Animation Suivi (prestation externe) TTC</td> <td>192 348,00 €</td> </tr> <tr> <td>Financements ANAH / CD 82 / EPCI</td> <td colspan="3">Pour 3 Années</td> </tr> <tr> <td>Autorisation d'Engagements prévisionnels</td> <td colspan="3">3 618 380 €</td> </tr> <tr> <td>dont aides aux travaux</td> <td colspan="3">3 398 577 €</td> </tr> <tr> <td>dont aides à l'ingénierie</td> <td colspan="3">249 783 €</td> </tr> <tr> <td>Total aides :</td> <td colspan="3">3 648 360 €</td> </tr> </table>			Budget prévisionnel global sur 3 ans	7 459 088,00 €	Coût Animation Suivi (prestation externe) TTC	192 348,00 €	Financements ANAH / CD 82 / EPCI	Pour 3 Années			Autorisation d'Engagements prévisionnels	3 618 380 €			dont aides aux travaux	3 398 577 €			dont aides à l'ingénierie	249 783 €			Total aides :	3 648 360 €		
Budget prévisionnel global sur 3 ans	7 459 088,00 €	Coût Animation Suivi (prestation externe) TTC	192 348,00 €																								
Financements ANAH / CD 82 / EPCI	Pour 3 Années																										
Autorisation d'Engagements prévisionnels	3 618 380 €																										
dont aides aux travaux	3 398 577 €																										
dont aides à l'ingénierie	249 783 €																										
Total aides :	3 648 360 €																										
Calendrier de réalisation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Phase / étape</th> <th>Date de début</th> <th>Date de fin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 premières années de réalisation</td> <td>01/12/18</td> <td>30/11/21</td> </tr> <tr> <td>reconduction possible 1 an</td> <td>01/12/21</td> <td>30/11/22</td> </tr> <tr> <td>reconduction possible 1 an jusqu'à 5 ans.</td> <td>01/12/22</td> <td>30/11/23</td> </tr> </tbody> </table>			Phase / étape	Date de début	Date de fin	3 premières années de réalisation	01/12/18	30/11/21	reconduction possible 1 an	01/12/21	30/11/22	reconduction possible 1 an jusqu'à 5 ans.	01/12/22	30/11/23												
Phase / étape	Date de début	Date de fin																									
3 premières années de réalisation	01/12/18	30/11/21																									
reconduction possible 1 an	01/12/21	30/11/22																									
reconduction possible 1 an jusqu'à 5 ans.	01/12/22	30/11/23																									
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de bâtiments rénovés , nombre de visites, nombre de Kwh économisés/an, CO2 évité/an, € économisés/an Indicateurs rattachés au chef de projet																										
Impact environnemental	Prendre en compte certaines espèces inféodées aux bâtiments des centres bourgs (chiroptères, rapaces), réduction des consommations et GES grâce aux éco-gestes, réduction des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air intérieur. Limitation de l'étalement urbain. Plus grande résilience des logements face aux risques naturels. Prendre en compte l'intégration patrimoniale et la valorisation des déchets issus des rénovations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Encourager les entreprises à l'utilisation des matériaux bio-sourcés et des ENR. Prévoir une réflexion sur des solutions de préservation pour les espèces inféodées aux bâtiments patrimoniaux.Prise en compte systématique de la qualité patrimoniale paysagère et environnementale du bâti.																								

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 2.2.3 Accompagner la filière du bâtiment pour faciliter le passage à l'action des particuliers dans la rénovation énergétique		
Orientation stratégique	2. La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment		
Axe stratégique	2.2 Contribuer à la rénovation des logements	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Entreprises	Liens avec d'autres actions : 2.2.1 / 2.2.2	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	ADIL/Bailleurssociaux/CAUE/Collectivités/Soliha82/ANAH/Midi Habitat/Procvivis repérage habitat indigne/DDT/DREAL		
Contexte	Depuis plusieurs années, et notamment depuis la mise en place de l'OPAH en 2011, le Pays Midi-Quercy est identifié par la population en tant qu'interlocuteur dans le domaine de l'amélioration de l'habitat. Associé à la maison de l'emploi, située à Caussade, le PETR a souhaité mettre en avant les entreprises du bâtiment situées sur le territoire, en créant un annuaire des entreprises locales certifiées, labellisées RGE (reconnu garant de l'environnement). En parallèle, et toujours associé à la maison de l'emploi, le PETR depuis 2015, a souhaité proposer aux artisans un accompagnement et des formations aux techniques liées à la transition énergétique. Dans le cadre de la stratégie 2050 du PCAET, le PETR s'est fixé de rénover le parc de logement à hauteur de 2%/an, ce qui correspond à 7000 rénovations d'ici 2030.		
Objectifs	Accompagner les entreprises dans les nouvelles techniques de rénovation Sensibilisation sur les éco-matériaux, les aides publiques		
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Réunions d'informations régulières pour les artisans * En plus des formations professionnelles (Feebat), des réunions d'information en soirée sont offertes aux artisans toutes les 6 semaines pour renforcer leurs connaissances dans des domaines tels que les aides publiques à la rénovation thermique, les enjeux d'une bonne rénovation respectant le bâti ancien ou encore le diagnostic énergétique. (Sur les 90 artisans RGE locaux, une vingtaine y assiste à chaque fois en moyenne). * S'appuyer sur les conseils fournis par la plateforme J'éco-renov 		
Financement	Mission réalisée par le chef de projet habitat (dépend de la plateforme J'écorenov) Moyens alloués à cette opération 3000 € pour la MDE + financement du temps de travail CP Habitat		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		
	2019	Mise en place de réunions d'information auprès des artisans	
	2020	Actions d'information	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de réunions / nombre de participants / suivi du nombre d'artisans RGE		
Impact environnemental	Prendre en compte certaines espèces inféodées aux bâtiments des centres bourgs (chiroptères, rapaces), réduction des consommations et GES grâce aux éco-gestes, réduction des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air intérieur. Limitation de l'étalement urbain. Plus grande résilience des logements face aux risques naturels. Prendre en compte l'intégration patrimoniale et la valorisation des déchets issus des rénovations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Encourager les entreprises à l'utilisation des matériaux bio-sourcés et des ENR. Prévoir une réflexion sur des solutions de préservation pour les espèces inféodées aux bâtiments patrimoniaux. Prise en compte systématique de la qualité patrimoniale paysagère et environnementale du bâti.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 2.3.1 Réduire la consommation de l'éclairage public										
Orientation stratégique	2. La réduction des consommations et des émissions de GES										
Axe stratégique	2.3 Rénover les bâtiments tertiaires et leur environnement	Priorité action									
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 								
Typologie action	Cible de l'action : Communes	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 2.1.1									
Acteur(s) porteur(s)	Communes du PETR / maîtrise d'ouvrage déléguée au SDE 82 (Syndicat d'Energie du Tarn et Garonne)										
Partenaires	PETR via les CEP / SDE 82										
Contexte	Depuis 2014 le SDE accompagne les communes dans la rénovation énergétique des installations d'éclairage public existantes. Depuis 2014, 96 communes du département ont bénéficié d'aides spécifiques complémentaires (si réduction de la consommation par 3) d'un montant de 454 000 €, permettant le remplacement de 1 513 foyers lumineux vétustes.										
Objectifs	Réduire les consommations d'électricité de l'éclairage public par des actions d'efficacité énergétique (changement de source ou remplacement complet du luminaire) ou d'actions de sobriété (extinction nocturne totale ou partielle du territoire) Objectifs : 1 ou 2 commune en plus pratiquant l'extinction de l'EP/an 1 ou 2 prospection et réunion proposées par le CEP du PMQ pour passer à l'action										
Descriptif de mise en œuvre	Renouvellement du parc de luminaires à travers l'accompagnement du SDE et du CEP. Extinction de l'éclairage public : - Réalisation d'un diagnostic à l'aide du CEP afin de réaliser un état des lieux du parc de luminaire et de la démarche à engager - Délimitation des secteurs à éteindre ou à laisser éclairer, - Présentation si besoin de la démarche à suivre par le CEP - Accompagne technique, administratif et financier par le SDE										
Financement	Critères d'éligibilité de la politique d'aide à la rénovation des installations EP du SDE 82 : installations existantes, réduction par 3 de la consommation avant/après travaux, luminaires éligibles au dispositif des CEE, montant de l'aide : 300 €/Foyer Lumineux (FL), plafonné à 15 foyers par an et par commune										
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #e0e0e0;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 20%;">2019</td> <td>Extinction réalisée par 11 communes sur le territoire</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>passage à l'action d'au moins 2 communes en extinction /an</td> </tr> <tr> <td>2020 -2023</td> <td>Accompagnement par le CEP (1 ETP)</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2019	Extinction réalisée par 11 communes sur le territoire	2020	passage à l'action d'au moins 2 communes en extinction /an	2020 -2023	Accompagnement par le CEP (1 ETP)
<i>Calendrier prévisionnel</i>											
2019	Extinction réalisée par 11 communes sur le territoire										
2020	passage à l'action d'au moins 2 communes en extinction /an										
2020 -2023	Accompagnement par le CEP (1 ETP)										
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de communes réalisant l'extinction de l'éclairage public, nbr d'opérations réalisées, gain énergétique estimé,										
Impact environnemental	Préservation des espèces nocturnes et de la trame noire, réduction de la consommation énergétique grâce à une meilleure efficacité énergétique	Mesures Eviter Réduire Compenser	Réduction de la Pollution lumineuse, reconquête de la biodiversité nocturne								

Date de création : 01/03/2019	N° 3.1.1 Expérimenter un projet de conciergerie rurale de mobilités (AMI France Mobilité)								
Date de mise à jour									
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable								
Axe stratégique	3.1 Piloter et coordonner la mobilité	Priorité action							
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 						
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	Liens avec d'autres actions : 3,2, /3,4,1/ 3,5,1/3,5,2							
Acteur(s) porteur(s)	 								
Partenaires	LEADER/ADEME/ETAT/Communauté de communes/Communes								
Contexte	Le Pays Midi-Quercy est un des acteurs pour qui le développement des mobilités est un axe de travail prioritaire. Le territoire à ce jour présente une population fortement motorisée et un taux de déplacement en voiture important. Dans le cadre du PCAET le PETR souhaite réduire de 85% les consommations d'énergie dans le secteur des transports de personnes entre 2015 et 2030.								
Objectifs	Affirmer un maillage des transports sur le territoire ; Articuler les différents modes de transports déjà existants. Renforcer la stratégie autour de la mobilité et favoriser l'émergence de projets innovants. Favoriser la coopération publique/privée pour améliorer les conditions de déplacement								
Descriptif de mise en œuvre	<p>Il s'agira d'offrir un lieu coconstruit à l'aide d'une démarche participative. Lieu qui permettra une organisation de la mobilité des personnes des biens et des services tout en s'appuyant sur le tissu économique local. La conciergerie de mobilité rurale serait en capacité d'expérimenter de nombreux services au fil de l'eau, tout en limitant le coût pour l'utilisateur final en les mutualisant avec d'autres besoins (services aux personnes, veille technique etc...).</p> <p>Elle serait également un lieu ressource sur les questions de mobilité sur le territoire et un relais d'information sur l'offre de transport existante. Ce lieu physique permettra d'accompagner les personnes ayant besoin de se déplacer (Aide à la personne pour les inscriptions, informations, conseils, ateliers réparation, cafés répar'). Le but est de proposer un conseil ciblé et un accompagnement auprès du public qui aurait peu d'informations sur l'offre de mobilité du territoire, en favorisant la gestion et la valorisation des dispositifs déjà mis en place par le PETR : Autostop organisé, plateforme mobilité PARTAJ, prêt de vélos électriques, ou en développant de nouveaux outils (autopartage par exemple).</p> <p>Amplifier la communication pour engager les citoyens dans la transition de la mobilité</p> <p>Favoriser la création de pôles d'échanges multimodaux et l'usage du véhicule électrique sur le Midi Quercy</p>								
Financement	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td colspan="2">Montant retenu 197 000€ sur 2ans et demi</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Aide ADEME 50% (98 500€)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Aide LEADER /CDC/REGION 30% (59 100€)</td> </tr> </table>			Montant retenu 197 000€ sur 2ans et demi		Aide ADEME 50% (98 500€)		Aide LEADER /CDC/REGION 30% (59 100€)	
Montant retenu 197 000€ sur 2ans et demi									
Aide ADEME 50% (98 500€)									
Aide LEADER /CDC/REGION 30% (59 100€)									
Calendrier	Calendrier prévisionnel								
	2019-2020	Définition du prestataire et lancement de l'étude (étude sur le comportement et les besoins, faisabilité et déploiement d'une conciergerie etc...							
	2021	Expérimentation/ développement des actions opérationnelles (amélioration plateforme Partaj, déploiement de service de proximité en lien avec la mobilité etc...)							
	(voir la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt au PETR)								
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Etude réalisée / Réunions / ETP engagé dans la mission/ nombre de conciergeries déployées								
Impact environnemental 1	Privilégier un bâtiment vacant au lieu d'implanter un nouveau local pour la conciergerie, valoriser des dispositifs favorisant une mobilité alternative pour préserver la qualité de l'air, la diminution des GES et des consommations.	Mesures Eviter Réduire Compenser	L'utilisation de bâtiments déjà existants pour l'aménagement de la conciergerie et des espaces de coworking permettra de limiter la consommation d'espaces.						

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.2.1 Offrir la possibilité aux salariés de télétravailler ou d'utiliser des espaces de coworking								
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable								
Axe stratégique	3.2 Faciliter la réduction des distances à parcourir	Priorité action							
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 						
Typologie action	Cible de l'action : Collectivités	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 3.1.1 /3.2.2							
Acteur(s) porteur(s)	Communautés de communes et communes								
Partenaires	PETR / associations /Maison de l'emploi								
Contexte	<p>Les problématiques liées à l'accès aux transports et aux déplacements sont de plus en plus préoccupantes dans les territoires ruraux comme celui du Pays Midi Quercy.</p> <p>Les déplacements individuels représentent l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre dans notre territoire. Le Pays Midi Quercy engagé dans la transition énergétique a mis en place depuis quelques années déjà des modes de transports alternatifs à la voiture (Rézo Pouce, Vélos électriques, plateforme de mobilité etc...). En parallèle, certaines communes du territoire à travers des opérations. D'autre part, dans le cadre du PCAET et selon la stratégie, le PETR a pour ambition de réduire de 1%/an les distances à parcourir par habitant.</p>								
Objectifs	Sensibiliser les acteurs territoriaux pour permettre le passage à l'action vers le développement de nouvelles formes de travail mobile. 10% des agents du public du territoire réalise un jour de télétravail								
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> . Mise à disposition d'un bâtiment équipé (téléphones, imprimantes...) pour réduire les déplacements : proposer aux habitants un espace de travail mutualisé (ex : Médiathèque, ciber base etc...) . Valoriser l'expérience de la DDT . Valoriser à travers des visites les tiers-lieux existants sur le territoire (caussade) (promotion et communication sur la création de tiers-lieux supplémentaires). <p>Mettre à disposition des agents des collectivités du matériel adapté pour réaliser des visios</p> <ul style="list-style-type: none"> . Organiser le déplacement domicile-travail des agents (Plan de déplacement des administrations ou télétravail). 								
Financement	Aucun								
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d3d3d3;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2020</td> <td style="text-align: center;">Présentation de la démarche</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2021-2025</td> <td style="text-align: center;">Mise en œuvre du télétravail</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2020	Présentation de la démarche	2021-2025	Mise en œuvre du télétravail
<i>Calendrier prévisionnel</i>									
2020	Présentation de la démarche								
2021-2025	Mise en œuvre du télétravail								
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de personnes pratiquant le télétravail, Lieux de coworking identifiés								
Impact environnemental	Préserver les éléments naturels existants proche des bâtiments, privilégier les bâtiments vacants pour éviter la consommation d'espaces, Les espaces de coworking permettront de limiter les transports, préserver la qualité de l'air, réduire les GES et les consommations énergétiques. Veuille à une bonne intégration paysagère.	Mesures Eviter Réduire Compenser	L'utilisation de bâtiments déjà existants pour l'aménagement de la conciergerie et des espaces de coworking permettra de limiter la consommation d'espaces.						

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.2.2 Maintenir et relocaliser les services publics en zone rurale								
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable								
Axe stratégique	3.2 Faciliter la réduction des distances à parcourir	Priorité action							
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 						
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 3,1,1							
Acteur(s) porteur(s)	Communautés de communes et communes								
Partenaires	MSAP /Maison de santé Pluridisciplinaire								
Contexte	<p>Aujourd'hui de part un constat réel de nombreux habitants des zones rurales, malgré les contraintes logistiques liées à leur situation géographique, ne délaissent pas leurs services publics de proximité. Ils revendiquent en revanche de pouvoir disposer d'une offre de services identique à celle de leurs homologues urbains. D'autre part, dans le cadre du PCAET et selon la stratégie, le PETR a pour ambition de réduire de 1%/an les distances à parcourir par habitant.</p>								
Objectifs	Maintenir le lien social et l'économie de proximité								
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> . Créer des services publics itinérants multi-compétence . Poursuivre le déploiement des maisons de service au public (MSAP) avec des permanences (PAC, Carte grise, impôts, CAF...) . Ramener les administrations dans les communes (Cl...) . Créer des pôles médicaux avec une permanence pour divers soins particuliers ouvert au public 								
Financement									
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2020-2021</td> <td style="text-align: center;">opération de maintien des services</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2020-2021	opération de maintien des services		
<i>Calendrier prévisionnel</i>									
2020-2021	opération de maintien des services								
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de services publics sur le territoire (source Insee)								
Impact environnemental	Préserver les éléments naturels existants proche des bâtiments, privilégier les bâtiments vacants pour éviter la consommation d'espaces, Les espaces de coworking permettront de limiter les transports, préserver la qualité de l'air, réduire les GES et les consommations énergétiques. Veuille à une bonne intégration paysagère.	Mesures Eviter Réduire Compenser	L'utilisation de bâtiments déjà existants pour l'aménagement des services publics, permettra de limiter la consommation d'espaces.						

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.3.1 Relancer l'expérience du Pédibus		
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable		
Axe stratégique	3.3 Encourager le développement du report modal	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Le scolaire	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 3,1,1	
Acteur(s) porteur(s)	Communes		
Partenaires	Communautés de communes, écoles, PETR, ADEME		
Contexte	<p>Une réflexion sur la mobilité durable s'est engagée sur le territoire du Pays Midi-Quercy, en lien avec le lancement du Plan Climat Energie Territoire (PCET) en septembre 2009. Les transports étant à l'origine d'une part importante des émissions de GES, le territoire a souhaité s'engager dans une transition énergétique notamment à travers le PCAET à réduire la consommation d'énergie et les émissions. La proposition de mise en place du pédibus dans la commune de Nègrepelisse s'est faite à l'initiative du Pays Midi-Quercy et de la communautés de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, pour tenter de contrebalancer l'échec de mise en place sur la commune de Saint Etienne de Tulmont en 2008.</p>		
Objectifs	<p>Diminuer la consommation d'énergies fossiles et l'accroissement des gaz à effet de serre. Promouvoir le développement des modes alternatifs à la voiture. Amélioration de la qualité de vie et de la santé des usagers au travers d'une activité physique et sportive régulière. Objectif prévisionnel : 10 personnes réalisant des trajets en Pédibus, au moins 5 personnes qui quitte leur voiture pour le pédibus</p>		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Autobus scolaire à pied : conduit par plusieurs adultes volontaires qui se relaient à tour de rôle, pour accompagner les enfants à l'école en toute sécurité. <u>Mise en œuvre</u> : Information des parents lors de la rentrée scolaire par les initiateurs du projet et avec l'accord et le soutien du directeur de l'école – distribution (par l'école) du questionnaire aux parents – traitement des résultats et présentation des conclusions devant les parents intéressés. Les élèves potentiellement concernés et les parents déclarés « volontaires » sont mis en avant à travers l'affichage d'une grande carte à l'entrée de l'école (implication du service SIG de la communauté de communes). Mise en place d'une opération test (avec chartes de fonctionnement...)</p>		
Financement	Volontariat		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		
	2020-2021	Recherche d'une commune et d'une école volontaire	
	2021-2022	Information aux parents d'élèves et équipe pédagogique	
	2021/2022-2025	Mise en œuvre	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre d'élèves + parents présents, nombre de trajets effectués		
Impact environnemental	Limitation des déplacements, et les transports scolaires, préservation de la qualité de l'air, limitation des impacts sonores lié au trafic routier. La diminution des transports scolaires dimunera les GES, et les consommations d'énergies.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Diminution des GES et des déplacements par les modes actifs

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.4.1 Mettre en oeuvre des aires de covoiturage pour réduire les consommations liées à la voiture individuelle		
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable		
Axe stratégique	3.4 Mieux utiliser la voiture	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 3,1,1 / 3,5,3 / 3,5,4	
Acteur(s) porteur(s)	Communautés de communes		
Partenaires	PETR/Département/Région/Communes		
Contexte	Les problématiques liées à l'accès aux transports et aux déplacements sont de plus en plus préoccupantes dans les territoires ruraux comme celui du Pays Midi Quercy. Le territoire à ce jour présente une population fortement motorisée et un taux de déplacement en voiture individuelle important. La nécessité d'agir en offrant des alternatives répondant aux besoins de déplacements, est une réelle priorité pour le Pays.		
Objectifs	L'objectif est de réduire les distances parcourues en voiture de -1%/hab/an soit une moyenne de 12km/jour vers 10km/jour en 2030. Augmenter le taux de remplissage des voitures grâce au covoiturage : passer de 1,2pers/voiture aujourd'hui à 1,7 pers/voiture en 2030 soit passer de 14% à 28% de passager en voiture de 2014 à 2030.		
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> . Affiner une étude non aboutie : Cartographie des aires de covoiturage : Création d'aires de covoiturage visibles et création d'un schéma global des aires, (+ communication à prévoir) + création d'une aire sur Caussade + aires aux abords des gares (Albias, Lexos) + lien avec les bus + améliorer la signalétique des aires de covoiturage. . Prévoir le développement du covoiturage dans les PLU. . S'appuyer sur l'application smartphone Rezipouce et leur nouvelle plateforme Partal pour proposer des trajets Création d'une animation territoriale spécifique (communication, sensibilisation, actions entreprises et associations).		
Financement	à définir		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		
	2020	Lancement d'une étude de faisabilité	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Aires de covoiturage réalisées / nombre de voitures stationnées		
Impact environnemental	Prise en compte des milieux naturels et de la trame verte urbaine lors des aménagements d'aires. L'aménagement des aires de covoiturage devront limiter l'imperméabilisation des sols pouvant augmenter le risque d'inondation. L'augmentation du taux de remplissage des voitures permettra de limiter les transports individuels et donc de réserver la qualité de l'air, limiter les GES et les consommations énergétiques.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Des mesures spécifiques suivant le type de chantier et sa localisation seront mises en place telles que le balisage des haies à préserver, le choix d'espèces, la période de travaux en dehors des périodes de reproduction... La mise en place d'aires de covoiturage prévoit la création d'un schéma global des aires, qui permettrait de mettre en place des mesures pour réduire l'imperméabilisation des sols, (parkings végétalisés, engazonnés), de sols poreux ou la plantation d'essences locales favorisant la biodiversité ordinaire.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.5.1 Inciter le développement des transports en commun en zones rurales		
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable		
Axe stratégique	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	Priorité action	
Volets	Attenuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 3.5.4 / 3.1.1	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	Entreprises et des opérateurs de transports (transporteurs routiers de voyageurs, SNCF...) / acteurs institutionnels (Région, communautés de communes) / associations impliquées sur les questions de la mobilité		
Contexte	La question des mobilités est cruciale en région Occitanie qui accueille chaque année 50 000 nouveaux habitants. Dans ce cadre la Région souhaite lancer une nouvelle dynamique en matière d'aménagement et de mobilités pour piloter le désenclavement des territoires, la transition énergétique, le dynamisme économique et l'accès aux services publics. A titre d'exemple la Région Occitanie a lancé en juillet 2018 le déploiement de « lio », le réseau de service public des transports d'Occitanie, ainsi que les nouvelles gammes tarifaires harmonisées des TER et des autocars. Cette offre de transport a pour ambition d'être plus simple, plus attractive et compétitive. Dans le cadre du PCAET, le PETR s'est fixé comme ambition entre 2015 à 2030 de passer de 1 à 7% la part modale de transports en commun (loisir et professionnels).		
Objectifs	Combiner de façon optimale autocar et train. Volonté régionale d'intégration et de redéploiement des services dans une logique intermodale Améliorer les trajets domicile/travail, amélioration du temps de parcours Maintenir et renforcer le lien avec les territoires		
Descriptif de mise en œuvre	Maintien des lignes ferrovières existantes et reprise du service dans les lieux les plus excentrés Mettre à disposition des lignes de bus LIO afin de rapprocher les lieux centraux (pôles multimodaux) des zones rurales		
Financement	à définir		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		
	2020-2025	Déploiement de nouvelles lignes de bus	
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de lignes de bus déployées / Nombre de passagers / part modale de transport en commun		
Impact environnemental	L'augmentation du taux de remplissage des voitures permettra de limiter les transports individuels et donc de réserver la qualité de l'air, limiter les GES et les consommations énergétiques.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Diminution des GES et des déplacements par des modes alternatifs à la voiture

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.5.2 Développer l'usage du vélo en Midi Quercy												
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable												
Axe stratégique	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	Priorité action											
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 										
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	Liens avec d'autres actions : 3,1,1 / 3,3,2											
Acteur(s) porteur(s)	 												
Partenaires	Communautés de communes, CPIE, Région, MSAP												
Contexte	<p>Pour les acteurs du territoire, l'enjeu de mobilité à résoudre prioritairement est de réduire la place aujourd'hui prépondérante et croissante des transports individuels et polluants : la part de production d'énergie (gaz à effet de serre) liée aux déplacements en PMQ est passée de 35% à 50% en 10 ans. Cela encourage à promouvoir les modes de déplacement communs, doux ou partagés. Dans le cadre de la stratégie du territoire à 2050, le PETR s'est fixé l'objectif de passer de 1% à 7% (2014/2030) de la part modale des transports (professionnels et loisirs pour le vélo).</p>												
Objectifs	<p>Diminuer la consommation d'énergies fossiles et l'accroissement des gaz à effet de serre. Encourager le déploiement d'infrastructures favorisant l'usage quotidien du vélo Promouvoir le développement des modes alternatifs à la voiture</p>												
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> . Encourager l'usage du vélo électrique comme moyen de transport : déploiement de vélos électriques en prêt dans les MSAP. Favoriser le déplacement quotidien en vélo: accompagner la création d'axe structurant de pistes cyclables (axe Caussade-Montauban) . Mettre en place des actions de sensibilisation, de test et de communication autour de la pratique du vélo avec les ALSH pour inciter les jeunes à utiliser le vélo. . Encourager le développement du tourisme écologique et à vélo (vélo route depuis Mautauban), promouvoir le tourisme à vélo . Mettre à disposition des haltes vélo avec projet de recharge pour VAE. . Conseiller sur les aides disponibles à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. . Mettre en place un service de location de vélo. . Valoriser le label "territoire vélo" développé dans les années à venir sur le territoire 												
Financement	financement ADEME via l'AMI "France mobilité" (voir la fiche 3.1.1)												
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2020 -2025</td> <td>Réalisation d'actions de sensibilisation (balade gourmande, prêt de vélos électrique semaine de</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2020-2021</td> <td>Adhésion Label vélo et territoire</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2021-2022</td> <td>Mise à disposition du public de vélos électriques (prêt ou location)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2020-2025</td> <td>Etude et création d'axes structurant en piste cyclable "propre"</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2020 -2025	Réalisation d'actions de sensibilisation (balade gourmande, prêt de vélos électrique semaine de	2020-2021	Adhésion Label vélo et territoire	2021-2022	Mise à disposition du public de vélos électriques (prêt ou location)	2020-2025	Etude et création d'axes structurant en piste cyclable "propre"
<i>Calendrier prévisionnel</i>													
2020 -2025	Réalisation d'actions de sensibilisation (balade gourmande, prêt de vélos électrique semaine de												
2020-2021	Adhésion Label vélo et territoire												
2021-2022	Mise à disposition du public de vélos électriques (prêt ou location)												
2020-2025	Etude et création d'axes structurant en piste cyclable "propre"												
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre de personnes renseignées/ locations de vélos/ part modale du vélo												
Impact environnemental	La mise en œuvre d'une mobilité alternative permettra de limiter les transports individuels et donc de réserver la qualité de l'air, limiter les GES et les consommations énergétiques.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Diminution des GES et des déplacements par des modes alternatifs à la voiture										

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	3.5.3 Expérimenter et évaluer les attentes des populations locales et touristiques en matière de mobilité		
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable		
Axe stratégique	3.5 Contribuer à décarbonner la mobilité	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Habitants, usagers des transports		Liens avec d'autres actions : 3,3,5 / 3,5,3
Acteur(s) porteur(s)	 Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron		
Partenaires	Région Occitanie, ADEME, PETR via le programme Leader		
Contexte	<p>La recomposition du territoire autour de QRGA positionne les deux bourgs dans une nouvelle dimension de coopération et de partenariat autour de projets partagés. A ce titre on peut citer la complémentarité des différents services publics, qu'ils soient liés à l'enfance, à la structure éducative (collège, ...), à la vie culturelle et économique de ce territoire, auxquels s'ajoute la question de la mobilité et des services spécifiques qui y sont attachés. En dehors des dispositifs existants (rezopouce, Transport à la demande (TAD)) un service spécifique de transport entre les deux bourgs doit être (re)pensé autour de la place éventuelle d'une navette régulière garantissant ainsi la jonction entre deux lignes régionales. D'une façon plus générale, la question des mobilités est à appréhender à la fois en termes de besoins locaux mais aussi de gestion des flux touristiques autour de propositions de circuits de découvertes (lien St Antonin Beaulieu Caylus, Laguépie, ...) en lien aussi avec la dimension "Grands-Sites" par l'utilisation possible de la ligne de train (Lexos – Villefranche de Rouergue).</p>		
Objectifs	<p>Expérimenter une solution de transport en commun cadencé entre les deux bourgs centres afin de renforcer leurs échanges et leurs complémentarité. Offrir un service à l'ensemble des usagers potentiels (habitants à l'année et touristes). Évaluer la pertinence de ce type d'action et de son éventuelle pérennisation et/ou élargissement géographique. L'Objectif dans le cadre de la stratégie du PCAET est de réduire les distances parcourue en voiture de -1%/hab/an soit une oyenne de 12km/jour vers 10km/jour en 2030.</p>		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Expérimentation directe d'une liaison régulière entre les bourgs de St Antonin et Caylus matérialisant la complémentarité de ces derniers. Cette expérimentation s'insèrera dans la conception d'un plan de mobilité à l'échelle de la CCQRGA puis du PETR.</p>		
Financement	Assuré en régie		
Calendrier de réalisation	<i>Calendrier prévisionnel</i>		<i>Date de début</i>
	Démarrage de l'étude et expérimentation		2019-2020
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Trajets effectués, Nombre de CO2 évités, nombre d'usagers		
Impact environnemental	L'augmentation du taux de remplissage des voitures permettra de limiter les transports individuels et donc de réserver la qualité de l'air, limiter les GES et les consommations énergétiques.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Diminution des GES et des déplacements par des modes alternatifs à la voiture

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.5.4 Déploiement d'un parc de véhicules à faibles émissions carbone par la commune de Monclar de Quercy						
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable						
Axe stratégique	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité				Priorité action		
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 				
Typologie action	Cible de l'action : Employés, communes, citoyens				Liens avec d'autres actions : 3,11 /3,5,4		
Acteur(s) porteur(s)	Commune de Monclar de Quercy						
Partenaires	PETR,ADEME, CD82						
Contexte	La commune de Monclar-de-Quercy s'inscrit dans une démarche évolutive d'adaptation de ses modes de déplacement et de transition écologique tendant à une mobilité sans carbone. A ce jour, la commune de Monclar de Quercy est déjà inscrite dans le développement durable. En effet, en 2015 elle a réalisée l'acquisition d'un parc de vélos électriques et de deux véhicules électriques de service (Kangoo), la commune a également contribué au développement de mode de transport alternatif avec la mise en place du réseau Pouce (Autostop sécurisé) et la mise à disposition de bornes de recharge en partenariat avec le SDE.						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une action communale exemplaire dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays MQ Répondre aux besoins de mobilité du tissu socio-associatif Participer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre L'objectif dans le cadre du PCAET est de réduire les distances parcourues en voiture de -1%/hab/an soit une moyenne de 12km/jour vers 10km/jour en 2030. Augmenter le taux de remplissage des voitures grâce au covoiturage : passer de 1,2pers/voiture aujourd'hui à 1,7 pers/voiture en 2030 soit passer de 14% à 28% de passager en voiture de 2014 à 2030.						
Descriptif de mise en œuvre	La commune souhaite amplifier ce mouvement en remplaçant au maximum sa flotte de véhicules diesel par du « tout électrique » ou moteurs sans émission de carbone. Adaptation des services à la Population dans le cadre de l'Ecomobilité : <ul style="list-style-type: none"> Achat de 2 véhicules électriques, une voiture VL (dont l'usage serait partagé entre la commune et 2 associations locales oeuvrant pour le développement touristique et l'animation de la vie sociale). Aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de la borne de recharge électrique et du point « Rezo pouce », pour créer un pôle de mobilité durable. Réponse à la labellisation Ecomobilité de l'ADEME, en partenariat avec le PETR PMQ. 						
Financement	LEADER	CD 82	CR	ETAT	AUTRES	Auto financement	coût total (HT)
	45 120 €	7 920 €	0 €	0 €	0 €	40 960 €	94 000 €
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel						
	2019	Dépôt de la candidature Leader/ Lancement des consultations					
	2020-20201	Achat de véhicule, travaux pour la réalisation de l'aire de covoiturage					
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre d'aire de covoiturage, nombre de véhicules acheté, bilan énergétique, nombre d'heures de conduite avec un VE						
Impact environnemental	L'augmentation du taux de remplissage des voitures permettra de limiter les transports individuels et donc de réserver la qualité de l'air, limiter les GES et les consommations énergétiques.			Mesures Eviter Réduire Compenser	Réduction de la pollution, diminution des GES et des déplacements par des modes alternatifs à la voiture		

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 3.5.5 Lancement d'une étude pour le développement d'infrastructures bioGNV et hydrogène						
Orientation stratégique	3. Une mobilité plus durable						
Axe stratégique	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	Priorité action					
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 				
Typologie action	Cible de l'action : entreprises, particuliers, collectivités	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 3,5,4					
Acteur(s) porteur(s)							
Partenaires	Syndicats départementaux d'énergie d'Occitanie, ADEME A confirmer : GRDF, REGION						
Contexte	<p>Le SDE 82 a engagé en 2017 avec le soutien financier de l'ADEME, le déploiement de 90 bornes de recharges accélérées pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département de Tarn-et-Garonne. Le déploiement, finalisé en 2018, assure un maillage du territoire avec une borne tous les 20 km.</p> <p>Le SDE 82 souhaite par conséquent élargir les réflexions sur la mobilité durable et examiner les opportunités de développement de ces infrastructures raccordées aux réseaux d'énergie (stations hydrogène et GNV).</p>						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre le développement de la mobilité durable - Réduire les émissions de GES émises par le secteur des transports - Identifier les points d'intérêts de développement des infrastructures de recharge hydrogène et GNV en lien avec l'aménagement et le maillage du territoire - Analyse des modes de gestion et d'exploitation, des techniques d'installations et de raccordements, investissements prévisionnels 						
Descriptif de mise en œuvre	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité de territoire (5 territoires départementaux intéressés à ce jour par cette étude) pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge hydrogène et GNV.</p> <p>LE SDE 82 associera les partenaires concernés (liste non exhaustive) : collectivités, GRDF, CCI, secteur professionnel transports de passagers, de marchandises...</p>						
Financement	SDE 82, ADEME (à confirmer)						
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 20%; text-align: center;">2019-2020</td> <td style="text-align: center;">Lancement de l'étude</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2019-2020	Lancement de l'étude
<i>Calendrier prévisionnel</i>							
2019-2020	Lancement de l'étude						
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre d'étude réalisée, identification des points d'intérêt de développement						
Impact environnemental	L'augmentation du taux de remplissage des voitures permettra de limiter les transports individuels et donc de réserver la qualité de l'air, limiter les GES et les consommations énergétiques.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Diminution des GES et des déplacements par des modes alternatifs à la voiture, diminution de la pollution.				

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.1.1 Développer le photovoltaïque via la SCIC Midi Quercy Energies Citoyennes et d'autres initiatives		
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la par d'ENR à 44% en 2030		
Axe stratégique	4.1 Développer des projets multi-filières et multipartenaires	Priorité action	
Volets	Attenuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Habitants, collectivités, agriculteurs	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 4,1,2	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	Quercy Energies, ECLR, ENERCOOP, Communautés de communes, Communes, CDT,SDE		
Contexte	<p>Le Projet « Pays Midi Quercy Energies Citoyennes » a pour objectif la création d'une structure coopérative d'intérêt collectif, dont l'objet sera le développement, l'investissement et l'exploitation d'unités de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur le territoire du Pays Midi Quercy.</p> <p>Midi-Quercy Energies Citoyennes, structurée sous la forme d'une SCIC, est une société dont l'objet est le développement, l'investissement et l'exploitation d'unités de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur le territoire du Pays Midi Quercy.</p> <p>Au sein d'un projet collectif, durable, intégré dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire, la Scic permet d'associer chaque personnes, habitants, associations, entreprises, et collectivités du territoire du Pays Midi Quercy, au sein d'une société à lucrativité limitée</p>		
Objectifs	<p>Créer de la valeur sociale, en créant une dynamique de projet, regroupant des sociétaires dont le dialogue permettra un équilibre et une cohésion de territoire plus forte autour des questions sociales et environnementales</p> <p>Créer de la valeur économique, en développant une entreprise rentable, dont les profits seront distribués équitablement, et majoritairement orientés vers la transition énergétique et écologique du territoire. La stratégie du plan climat fixe le développement des énergies renouvelables à 44% de la consommation finale du territoire. L'objectif est alors de développer le photovoltaïque et de passer de 23 GWh (valeur 2015) à 132 GWh/an en 2030. La SCIC se fixe l'objectif d'équiper au moins de 5 toitures/an.</p>		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Réalisation de diagnostic pour identifier le potentiel solaire, chiffrage des coûts divers (études de charges, désamiantages ...) pour le développement du solaire, accompagnement et installation des panneaux solaires sur toiture. Accompagnement administratif et appui technique par le PETR (15-20% du temps de travail d'1 ETP). Bénévoles et élus sont aussi mobilisés sur les volets technique, communication et administratif. L'enjeu est de convaincre les communes et les particuliers à soutenir ce projet, pour cela il sera nécessaire de s'appuyer sur des outils tels que le cadastre solaire pour avoir une analyse large des bâtiments à exploiter, une AMO et le service CEP du PETR. Prendre en compte l'état des réseaux et intégrer les études réalisées par le SDE 82.</p>		
Financement	<p>Lauréat de l'appel à projet "Société coopératives et citoyennes" en 2017. Le projet bénéficie d'une avance remboursable de 50 000 €, d' 1€ citoyen, 1€ Région jusqu'à 100 000€ collecté, et l'ADEME et la Région aide jusqu'à 70% des investissements sur les études techniques.</p>		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		Date de début
	Réalisation de 5 toitures publiques en PV soit 95 KWc		2019-2020
	Développer d'autres projets via des études de faisabilité		2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de toitures mises en services, nombre de KWh produits par an, nombre de sociétaires		
Impact environnemental	<p>Les projets d'installation photovoltaïques localisés sur du bâti n'auront pas d'impact direct. Diminution de la dépendance des territoires aux énergies fossiles et réduction des GES par le développement de l'utilisation des Enr. Veiller à la bonne intégration paysagère des Enr.</p>	Mesures Eviter Réduire Compenser	<p>Accompagner le développement des entreprises à l'utilisation de matériaux bio-sourcés, issus du recyclage et d'enr. L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur le milieu.</p>

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.1.2 Maintenir et amplifier des actions de sensibilisation sur les ENR (guide pratique opérationnel)		
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030		
Axe stratégique	4.1 Développer des projets multi-filières et multipartenaires	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 4,1,1	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	Maison de l'emploi, Communautés de communes, ADEME,MTES,CIE,CCI,EIE,SCIC Midi Quercy Energies Citoyennes		
Contexte	<p>Aujourd'hui, de nombreux acteurs et habitants d'Occitanie se mobilisent et s'engagent dans la transition énergétique, pour devenir la première région à énergie positive en 2050. Dans cette même continuité, le Pays Midi Quercy engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique, consacre des moyens importants à cette thématique pour véritablement instaurer une stratégie de transition énergie. Epaulée par de nombreuses structures sur différentes thématique ce document permettrait d'une part de valoriser le travail et d'autre part de mettre en avant la filière ENR.</p>		
Objectifs	<p>Reconnaitre et valoriser les acteurs locaux oeuvrant dans les ENR. Créer un document attractif et synthétique sur les ENR en Midi Quercy Mettre en commun les bases de données existantes relatives aux entreprises de rénovations et d'installateurs PV et les associer à d'autres. Fédérer les acteurs du territoire à travers un groupe pilote. Réaliser un état des lieux des entreprises ou collectifs qui valorisent les énergies renouvelables. Développer les énergies renouvelables dans le monde industriel.</p>		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Réalisation d'un document qui rescence les entreprises oeuvrant dans les énergies renouvelables et mettant en valeurs leurs travail sur le territoire, les informations sur les démarches, les intérêts, les avantages et inconvénients. Réalisation d'un état des lieux des entreprises avec l'appui notamment de la maison de l'emploi. Concertation auprès des organismes.</p>		
Financement	Aucun		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		Date de début
	Etat des lieux des entreprises		2020
	Construction du document		2020-2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Document rédigé, nombre de réunions réalisées, nombre d'entreprises rescencées		
Impact environnemental	Impact positif. Les projets d'installations photovoltaïques localisés sur du bâti n'auront pas d'impact direct. Diminution de la dépendance des territoires aux énergies fossiles et réduction des GES par le développement de l'utilisation des Enr. Veiller à la bonne intégration paysagère des Enr .	Mesures Eviter Réduire Compenser	

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.1.3 Proposer un diagnostic-suivi énergétique aux entreprises		
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030		
Axe stratégique	4.1 Développer des projets multi-filières et multipartenaires	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : 50 entreprises du territoire	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 4,1,4	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	PETR / chambre d'agriculture/ DIRECCTE / ADEME		
Contexte	Le territoire compte 3 302 emplois dans l'industrie, soit près de 25% des emplois du territoire. Ces emplois se concentrent en premier lieu dans la construction (1 420 emplois). La deuxième activité industrielle importante du territoire, mais dans une moindre mesure (380 emplois) est l'agroalimentaire. Par ailleurs, près de la moitié des consommations énergétiques du secteur sont électriques, mais les produits pétroliers représentent tout de même 39%. Il est donc important de réduire les consommations énergétiques en s'appuyant sur le conseil de techniciens ou encore en utilisant les énergies renouvelables, non fossiles. A ce jour, la CCI 82 a accompagnée plus de 350 entreprises en Tarn et garonne. Dans le cadre de la stratégie du PCAET, le territoire fixe une augmentation de l'efficacité énergétique de 1%/an d'ici 2030 (amélioration des procédés, cogénération, récupération d'énergie fatale...).		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Mieux maîtriser les dépenses énergétiques * Analyser les postes les plus énergivores dans l'entreprise * Inciter les PME et TPE-TPI à réduire leurs consommations énergétiques et suivre l'impact de leurs actions sur leurs consommations d'énergies (électricité, carburants, gaz...) Développer les énergies renouvelables dans le monde industriel. Objectif de cette opération : au moins deux entreprises qui seront suivies à partir de 2020.		
Descriptif de mise en œuvre	Phase 1 : diagnostic des entreprises et accompagnement individuel Phase 2 : réunion collective d'échange sur les bonnes pratiques Phase 3 : suivi énergétique avec conversion des améliorations en g de CO2 Phase 4 : restitution des résultats de l'étude et diffusion de fiches pratiques		
Financement	55 000 € HT pour les 50 entreprises du territoire		
Calendrier de réalisation	<i>Calendrier prévisionnel</i>		<i>Date de démarrage</i>
	Lancement de diagnostic		2020-2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de diagnostics réalisés / évaluation de l'évolution des pratiques avec conversion des améliorations en g de CO2		
Impact environnemental	Les projets d'installations photovoltaïques localisés sur du bâti n'auront pas d'impact direct. Diminution de la dépendance des territoires aux énergies fossiles et réduction des GES par le développement de l'utilisation des Enr. Veiller à la bonne intégration paysagère des Enr. Le diagnostic de flux permet de réduire les flux de matières et d'eau des entreprises.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Accompagner le développement des entreprises à l'utilisation de matériaux bio-sourcés, issus du recyclage et d'enr. L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur le milieu.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.1.4 Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire		
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030		
Axe stratégique	4.1 Développer des projets multi-filières et multipartenaires	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Entreprises du territoire	Liens avec d'autres actions : 4,1,3	
Acteur(s) porteur(s)			
Partenaires	PETR PMQ / Chambre d'Agriculture/ ADEME/ MDE		
Contexte	<p>Le territoire compte 3 302 emplois dans l'industrie, soit près de 25% des emplois du territoire. Ces emplois se concentrent en premier lieu dans la construction (1 420 emplois). La deuxième activité industrielle importante du territoire, mais dans une moindre mesure (380 emplois) est l'agroalimentaire. Par ailleurs, près de la moitié des consommations énergétiques du secteur sont électriques, mais les produits pétroliers représentent tout de même 39%. Dans le cadre de la stratégie du PCAET, le territoire fixe une augmentation de l'efficacité énergétique de 1%/an d'ici 2030 (amélioration des procédés, cogénération, récupération d'énergie fatale...).</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser les entreprises aux enjeux environnementaux et sociétaux et les engager dans une démarche collective d'économie circulaire pour accroître leur compétitivité et celle du territoire * Proposer des diagnostics de flux en lien avec l'économie circulaire 		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Organisation de rencontres inter-entreprises pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité et des enjeux sociétaux * Echanger entre elles ou avec les collectivités et le monde agricole leurs ressources et flux sous différentes formes : matières, énergie ou compétences (NB : une plateforme collaborative sera mise à disposition pour favoriser les échanges (actualités, agendas, documents, forum...)) * Faire gagner en compétitivité les entreprises et leur permettre de réduire leur empreinte carbone 		
Financement	20 000€ HT (soit 4 000€ HT/an)		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		Date de début
	Identification des d'entreprises		2020
	Construction de la stratégie		2021-2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Suite aux actions engagées (évolution des pratiques et actions collectives menées), une évaluation sera menée et une conversion des améliorations sera faite en g de CO2		
Impact environnemental	<p>Les projets d'installations photovoltaïques localisés sur du bâti n'auront pas d'impact direct. Diminution de la dépendance des territoires aux énergies fossiles et réduction des GES par le développement de l'utilisation des Enr. Veiller à la bonne intégration paysagère des Enr. Le diagnostic de flux permet de réduire les flux de matières et d'eau des entreprises. Amélioration du recyclage et diminution des déchets par le développement de l'économie circulaire.</p>	Mesures Eviter Réduire Compenser	<p>Encourager le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire pourra réduire l'utilisation de matériaux et encourager les entreprises dans des démarches d'économie circulaire, sociales et solidaires et notamment à la réutilisation des matériaux existants ou issus du recyclage.</p>

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.2.1 Expérimentation pour le développement de la micro hydro électricité sur la rivière Aveyron		
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030		
Axe stratégique	4.2 Favoriser l'émergence des filières éoliennes et micro-hydroélectricité	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Habitants, collectivités	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 4,1,2	
Acteur(s) porteur(s)	 St Antonin Noble Val		
Partenaires	PETR / Moulin du Quercy / Cazals / St Antonin Noble Val/ Varen		
Contexte	Les 3 communes Cazals, St Antonin noble Val et Varen sont propriétaires de chaussées sur l'Aveyron. Les équipements utilisant la force motrice hydraulique sont aujourd'hui inopérants. Des études sont en cours concernant la chaussée du Gravier à St Antonin mais se heurtent à une faible rentabilité et à des problèmes relationnels avec le voisinage. Des possibilités de micro turbines sont en cours d'évaluation à Roumegous et Cazals mais indiquent un temps de retour sur investissement assez long.		
Objectifs	Permettre une production d'électricité renouvelable Valoriser le potentiel en énergie renouvelable du territoire Utiliser une partie voire la totalité de cette production en autoconsommation Remettre en cohérence le patrimoine architectural des moulins avec une production effective et utile d'électricité. Améliorer la performance énergétique des ouvrages existants et développer la micro-hydroélectricité		
Descriptif de mise en œuvre	Pour arriver à ces objectifs, une étude de pré-faisabilité devra être lancée au préalable afin de pouvoir estimer les potentiels de productions et la capacité d'équipement sur ces chaussées. Par la suite, les chaussées seraient équipées d'infrastructures produisant de l'énergie.		
Financement	Budget d'environ 200 000€ par projet (au moins Roumegous et Cazals)		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		Date de début
	Lancement de l'étude de pré-faisabilité		2019
	Réalisation et équipement		2020
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de KW produit/an, Nombre de KW autoconsommés		
Impact environnemental	Prendre en compte les continuités écologiques dans le cadre du développement de la micro-électricité. L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur les milieux, espèces et continuité écologique. Prendre en compte les conflits d'usages liés aux usages de l'eau. Mise en valeur du patrimoine architectural des moulins avec une production effective et utile d'électricité.	Mesures Eviter Réduire Compenser	L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur le milieu. Prise en compte des continuités écologiques dans la modernisation des ouvrages existants. Pour confirmer cette prise en compte des enjeux environnementaux et des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, les syndicats de rivière et l'agence de l'eau ou autres opérateurs locaux seront associés à tout projet du territoire.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.3.1 Mettre en évidence un acteur reconnu pour développer le bois énergie et structurer la filière		
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030		
Axe stratégique	4.3 Développer la chaleur renouvelable	Priorité action	
Volets	Attenuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Tous publics	Liens avec d'autres actions : 4,4,2	
Acteur(s) porteur(s)	 		
Partenaires	SDE/ Quercy Energies/ Communes/ Val bois		
Contexte	<p>Les questionnements concernant la vulnérabilité des populations et de l'économie locale, la capacité d'adaptation du « territoire » à ce changement, les solutions à proposer et développer sont rapidement devenues prégnantes, avec le lancement, en 2004, d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy, suivi de près par la mise en œuvre de la première chaufferie communale à bois automatique à Caylus. D'autres collectivités suivront, accompagnées dans leur démarche par les acteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la forêt (fédération des Cumas, Quercy Energies, CRPF, agriculteurs, industriels) dont les communes de Saint-Antonin Noble-Val, Laguépie, Nègrepelisse, avec une volonté de structurer localement l'approvisionnement en ressources renouvelables. Le développement progressif de la filière bois énergie sur le territoire combiné avec la volonté des collectivités à réduire les consommations d'énergies et réduire la dépendance énergétique a contribué à engager, avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de l'Union Européenne, un Contrat Athenee (2006-2009) puis un PCET Plan Climat Energie Territorial (2010-2014) et un nouveau PCAET en 2018.</p>		
Objectifs	<p>Le PETR dans le cadre du PCAET a pour ambition de développer le bois énergie et de passer de 113 GWh à 133 GWh d'ici 2030. La réduction des besoins de chaleur en particulier dans le résidentiel, implique donc de multiplier les installations utilisant le bois comme énergie en remplacement des énergies fossiles.</p>		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Il pourrait être envisageable de développer la filière bois en s'appuyant sur une structure juridique et financière telle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Une structure 100% publique <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'organisation du SDDM 82 - Création d'une SPL (Société Publique Locale) > Une structure « mixte », associant le public et le privé <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) - Création d'une SEM (Société d'Economie Mixte) <p>Ou SEMop (SEM à opération unique)</p>		
Financement	A définir dans le temps		
Calendrier de réalisation	<i>Calendrier prévisionnel</i>		<i>Date de début</i>
	Etudes		2019-2021
	Mise en place de l'opérateur		2021-2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	production estimée de la filière (MWh)		
Impact environnemental	Impact potentiel sur les milieux naturels les espèces, et les continuités écologiques lors des travaux. Précaution à voir sur la gestion et les prélèvements des ressources en bois. La mise en place d'une filière bois durable permettra de limiter cet impact. Risque d'érosion et d'inondation à limiter. Impact potentiel d'émissions de GES liées au transport de bois.	Mesures Eviter Réduire Compenser	L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur le milieu. Prise ne compte des continuités écologiques dans la modernisation des ouvrages existants.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.3.2 Poursuivre le développement des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur		
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030		
Axe stratégique	4.3 Développer la chaleur renouvelable	Priorité action	
Volets	Attenuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : communes, habitants	Liens avec d'autres actions : 4,4,1	
Acteur(s) porteur(s)	Communes et ou SDE 82		
Partenaires	PETR/ (SDE 82)/ Quercy Energies/ (Communes)/ Val bois/ ADEME/ Région		
Contexte	<p>Les questionnements concernant la vulnérabilité des populations et de l'économie locale, la capacité d'adaptation du « territoire » à ce changement, les solutions à proposer et développer sont rapidement devenues prégnantes, avec le lancement en 2004, d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy, suivi de près par la mise en œuvre de la première chaufferie communale à bois automatique à Caylus. D'autres collectivités suivront, accompagnées dans leur démarche par les acteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la forêt (fédération des Cumas, Quercy Energies, CRPF, agriculteurs, industriels) dont les communes de Saint-Antonin Noble-Val, Laguëpie, Nègrepelisse, avec une volonté de structurer localement l'approvisionnement en ressources renouvelables. Depuis 2011, l'approvisionnement en combustibles bois des chaufferies en Midi Quercy, et plus largement de l'ouest du Tarn-et-Garonne, est géré via une plateforme située à Nègrepelisse</p> <p>Cette plateforme, représentant un investissement de près de 800 k€, a été financée par le SDDM 82 (syndicat départemental des déchets ménagers), le Conseil Départemental, l'ADEME et le Conseil Régional à hauteur de 70%.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Mutualiser les moyens de production qui contribuent à la sécurisation de l'approvisionnement en chaleur des usagers * Sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire du fait de l'allègement de la charge sur les réseaux électrique et gazier en période hivernale * Bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique, grâce à la mutualisation des moyens de production * Bénéficier de sources d'approvisionnement qui peuvent s'adapter à l'évolution du contexte énergétique local * Stocker de l'énergie de façon souple et à un coût compétitif <p>Le PETR dans le cadre du PCAET a pour ambition de développer le bois énergie et de passer de 113 GWh à 133 GWh d'ici 2030. La réduction des besoins de chaleur en particulier dans le résidentiel, implique donc de multiplier les installations utilisant le bois comme énergie en remplacement des énergies fossiles.</p> <p>Objectif : Identification d'un potentiel actualisé /an, 1 présentation des aides et d'une étude auprès des communes/ an Passage à l'action d'au moins 1 commune/an.</p>		
Descriptif de mise en œuvre	<p>Identification des projets et présentation des aides possibles via l'accompagnement du conseil en énergie partagé (PETR) Réalisation d'une étude de faisabilité et présentation du projet à la commune par un technicien de Quercy Energies Réalisation des travaux par la commune (décision d'investissement) : conception détaillée de la solution, installation, suivi de performance ...</p> <p>Possibilité de réalisation par convention de mandat avec le SDE 82, de l'étude de faisabilité et de la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux</p>		
Financement	<p>Etudes de faisabilité : ADEME, SDE 82 (si étude réalisé sous convention de mandat avec le syndicat) Investissements : Région Occitanie (projets < 1 MW), ADEME (projets > 1 MW), Conseil Départemental</p>		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		Date de début
	Réunions d'information (accompagnement des communes)		2019-2020
	Installation de chaufferies ou réalisation de réseaux de chaleur		2020
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de chaufferies installées ou de réseaux de chaleur / Production annuelle / bilan énergétique / TEP substituées		
Impact environnemental	Impact potentiel sur les milieux naturels les espèces, et les continuités écologiques lors des travaux. Précaution à voir sur la gestion et les prélèvements des ressources en bois. La mise en place d'une filière bois durable permettra de limiter cet impact. Impact potentiel d'émissions de GES liées au transport de bois.	Mesures Eviter Réduire Compenser	L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur le milieu. Prise en compte des continuités écologiques dans la modernisation des ouvrages existants.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.3.3 Favoriser le développement du solaire thermique												
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030												
Axe stratégique	4.3 Développer la chaleur renouvelable	Priorité action											
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 										
Typologie action	Cible de l'action : Acteurs de la filière énergie et bois	Liens avec d'autres actions : 4,1,1											
Acteur(s) porteur(s)	 												
Partenaires	PETR/ Quercy Energies/ Communes/Communautés de communes												
Contexte	<p>Depuis plusieurs années déjà, les acteurs du Pays Midi-Quercy travaillent sur le développement des énergies renouvelables à travers un partenariat avec l'agence locale de l'énergie basée à Cahors. L'objectif français pour le paquet climat-énergie européen à horizon 2020 est de 927 ktep pour le solaire thermique.</p> <p>Dans cet objectif il est prévu 817 ktep pour le solaire thermique individuel qui se traduirait par près de 30% des logements avec un système individuel de production de solaire thermique (CESI ou SSC).</p> <p>La progression attendue par le solaire collectif dans ce plan d'action serait donc de 110 ktep pour 2020. Aujourd'hui le partenariat avec Quercy Energies permettrait d'identifier le potentiel du territoire. Le PETR dans le cadre du PCAET a pour ambition de développer l'énergie solaire thermique en passant à 13 GWh d'ici 2030.</p>												
Objectifs	<p>Mieux maîtriser les consommations, Optimiser la production d'énergies.</p> <p>Objectif d'équiper une 1 à 5 de bâtiments publics d'ici 2021</p>												
Descriptif de mise en œuvre	<p>Référencer l'ensemble des bâtiments touristiques et privés les plus énergivores avec précision sur tout le territoire du Pays Midi-Quercy. Recueillir l'ensemble des factures énergétiques (principalement chauffage et ECS) de chaque bâtiment. Création d'une base de données avec les bâtiments géo-référencés.</p> <p>Organiser des retours d'expérience</p> <p>.Intégrer de la sensibilisation par l'EIE au solaire thermique.</p> <p>.Mettre en place des actions ciblées avec les syndicats de bâtis collectifs, les collectivités, les écoles, les maisons de retraite</p>												
Financement	Partenariat avec Quercy Energies												
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Date de début</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Référencement des bâtiments</td> <td style="text-align: center;">2020-21</td> </tr> <tr> <td>recueil de factures énergétiques</td> <td style="text-align: center;">2021-2022</td> </tr> <tr> <td>création d'une base de données + présentation des études</td> <td style="text-align: center;">2022-2025</td> </tr> <tr> <td>Installation et équipement des foyers</td> <td style="text-align: center;">2020-2025</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>	Référencement des bâtiments	2020-21	recueil de factures énergétiques	2021-2022	création d'une base de données + présentation des études	2022-2025	Installation et équipement des foyers	2020-2025
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>												
Référencement des bâtiments	2020-21												
recueil de factures énergétiques	2021-2022												
création d'une base de données + présentation des études	2022-2025												
Installation et équipement des foyers	2020-2025												
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre d'installations/ production de la filière												
Impact environnemental	Diminution de la dépendance des territoires aux énergies fossiles et réduction des émissions de GES. Impact potentiel d'émissions de GES lié au transport de bois (énergie grise). Impact potentiel sur les milieux naturels et espèces.	Mesures Eviter Réduire Compenser	L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur le milieu. Prise en compte des continuités écologiques dans la modernisation des ouvrages existants.										

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 4.3.4 Etude de faisabilité pour le développement de la géothermie sur le Midi Quercy						
Orientation stratégique	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030						
Axe stratégique	4.3 Développer la chaleur renouvelable	Priorité action					
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 				
Typologie action	Cible de l'action : particuliers, industries, entreprises	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 4,1,2					
Acteur(s) porteur(s)							
Partenaires	EIE/Quercy Energies/Communes/Communautés de communes/SDE						
Contexte	<p>Dans le cadre du Grenelle de l'environnement la France s'est fixé comme objectif d'atteindre une part d'énergie renouvelable de 23% à l'horizon 2020, soit une augmentation de 20 millions de tonnes équivalent pétrole.</p> <p>Sur le Pays Midi Quercy, un potentiel de 8 GWh/an concernant la géothermie alluviale sur bâtiments existants a été recensé dans le cadre du diagnostic. Sur les nouveaux bâtiments, le BRGM estime un potentiel à plus de 230 GWh/an avec notamment deux potentiel principaux : la commune de Bioule avec 156 GWh, puis la commune de Cayrac avec 58 GWh.</p>						
Objectifs	<p>Optimiser la production d'énergies, favoriser le développement de la géothermie sur le territoire</p> <p>Réalisation d'une étude d'ici 2025</p>						
Descriptif de mise en œuvre	<p>1- Définition de principales caractéristiques de la ressource : (analyse du contexte géologique, des débits, recensement des forages potentiels) 2- Recensement des utilisateurs potentiels :(définition du périmètre d'investigation et inventaire des bâtiments) 3- Analyse entre le besoin et la demande (potentiel raccordable, un bilan énergétique et environnemental 4- Analyse sur la conception du réseau de chaleur</p>						
Financement	Partenariat avec Quercy Energies/SDE						
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> <th style="width: 30%;"><i>Date de début</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Lancement de l'étude</td> <td style="text-align: center;">2020-2025</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>	Lancement de l'étude	2020-2025	
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>						
Lancement de l'étude	2020-2025						
Suivi-évaluation (Indicateurs)	réalisation d'études/ opérations de communication						
Impact environnemental	<p>Diminution de la dépendance des territoires aux énergies fossiles et réduction des émissions de GES. Impact potentiel d'émissions de GES lié au transport de bois (énergie grise). Impact potentiel sur les milieux naturels et espèces.</p>	Mesures Eviter Réduire Compenser	<p>L'amélioration de la performance énergétique d'ouvrages existants permettra de limiter l'impact sur le milieu. Prise en compte des continuités écologiques dans la modernisation des ouvrages existants.</p>				

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 5.1.1 Poursuivre les opérations de sensibilisation pour mettre en valeur la démarche « Produits en PMQ »										
Orientation stratégique	5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable										
Axe stratégique	5.1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé	Priorité action									
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 								
Typologie action	Cible de l'action : producteurs et consommateurs	Liens avec d'autres actions : 5,1,2									
Acteur(s) porteur(s)											
Partenaires	Communes, Communautés de communes, PÉTR, DRAAF, Région, CIVAM semailles, Producteurs, consommateurs										
Contexte	<p>Le territoire du Pays Midi Quercy est rural à forte dominante agricole. Ainsi, près des 3/4 de la surface du territoire sont dédiés à l'agriculture. Le diagnostic du PCAET fait ressortir que le secteur agricole est responsable d'une très grande partie des productions de gaz à effet de serre sur le territoire puisqu'il en est le principal émetteur. En parallèle, l'importante surface agricole permet une séquestration du carbone non négligeable.</p> <p>Afin de limiter les émissions de carbone de ce secteur, le PCAET s'est axé sur une orientation du modèle agricole et alimentaire plus durable (orientation stratégique n°5) et particulièrement sur un axe opérationnel consistant à adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et de notre santé. La promotion des circuits courts et d'une alimentation de qualité est une priorité pour le PÉTR.</p>										
Objectifs	<p>Plus particulièrement, deux objectifs opérationnels de l'axe 1 du PAT s'intitulent « donner plus d'ampleur à la démarche « produits en PMQ » et « mettre en place une communication plus ambitieuse et diversifiée autour de la démarche « produits en PMQ » et des circuits courts en général».</p> <p>Les propositions émises par les groupes de travail du PCAET rentrent dans ce cadre, renforcent cet objectif mais également l'élargissent.</p>										
Descriptif de mise en œuvre	<p>Objectif opérationnel du PAT (Axe 1-1) : « Donner plus d'ampleur à la démarche « Produits en PMQ »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer une campagne de recrutement de signataires - Conforter l'entrée des nouvelles familles - Réfléchir à l'existence d'une 7ème famille consomm'acteurs/actrices - Proposer des actions collectives (formation marketing, rencontres, etc) aux familles <p>Objectif opérationnel du PAT (Axe 1-2) : « mettre en place une communication plus ambitieuse et diversifiée autour de la démarche « produits en PMQ » et des circuits courts en général»</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier de projections, conférences expositions sur des initiatives en circuits-courts ! - Réédition du guide Produits en Pays Midi-Quercy en 2018 - Réaliser un annuaire des producteurs en circuits courts - Développer des actions de sensibilisation (affichettes pour identifier les producteurs locaux, stickers pour les signataires) - Développer les circuits courts grâce aux produits Midi Quercy <p>Pour plus d'info : voir document de travail du PAT (paysmidiquercy.fr)</p>										
Financement	Financements liés au poste du chargé de mission PAT										
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Date de début</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">édition de documents de communication (guide , signalétique, calendriers...)</td> <td style="text-align: center;">2019-2020</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">animations radios, campagne de communication</td> <td style="text-align: center;">2019-2025</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">animation de réunions spécifiques</td> <td style="text-align: center;">2019-2025</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>	édition de documents de communication (guide , signalétique, calendriers...)	2019-2020	animations radios, campagne de communication	2019-2025	animation de réunions spécifiques	2019-2025
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>										
édition de documents de communication (guide , signalétique, calendriers...)	2019-2020										
animations radios, campagne de communication	2019-2025										
animation de réunions spécifiques	2019-2025										
Suivi-évaluation (Indicateurs)	supports de communication réalisés , nombre de réunion, campagne de radio										
Impact environnemental	Préservation de la biodiversité grâce à une agriculture durable plus respectueuse des milieux. Maintien des espaces agricoles qui ne seront pas artificialisés. Préservation des ressources en eau, amélioration des sols grâce à une réduction des intrants chimiques et à l'agriculture durable. Réduction des GES grâce au développement des circuits courts. Le label participe à l'identité du territoire.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Valorisation des produits locaux et ressources naturelles /diminution des GES								

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 5.1.2 Accompagner les équipements structurants pour favoriser la coordination entre l'offre et la demande alimentaire								
Orientation stratégique	5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable								
Axe stratégique	5.1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé	Priorité action							
Volets	Attenuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 						
Typologie action	Cible de l'action : producteurs et consommateurs	Liens avec d'autres actions : 5,1,1/ 5,1,3							
Acteur(s) porteur(s)									
Partenaires	Producteurs, Chambre Agriculture 82, Service Marché Public Conseil Départemental 82, Chambre Commerce et Industrie 82, ADEAR								
Contexte	<p>Le territoire du Pays Midi Quercy est rural à forte dominante agricole. Ainsi, près des 3/4 de la surface du territoire sont dédiés à l'agriculture. Le diagnostic du PCAET fait ressortir que le secteur agricole est responsable d'une très grande partie des productions de gaz à effet de serre sur le territoire puisqu'il en est le principal émetteur. En parallèle, l'importante surface agricole permet une séquestration du carbone non négligeable.</p> <p>Afin de limiter les émissions de carbone de ce secteur, le PCAET s'est axé sur une orientation du modèle agricole et alimentaire plus durable (orientation stratégique n°5) et particulièrement sur un axe opérationnel consistant à adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et de notre santé. La promotion des circuits courts et d'une alimentation de qualité est une priorité pour le PETER.</p>								
Objectifs	<p>Plus particulièrement, l'objectif opérationnel de l'axe 1 du PAT s'intitule « Accompagner des projets autour des équipements structurants et de la coordination entre offre locale et achat local ». De nombreuses propositions ont été formulées par les groupes de travail du PCAET ; elles correspondent aux objectifs suivants qui avaient été déclinés dans le PAT. Objectif : Accompagner au moins 1 à 5 initiatives par an.</p>								
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Suivre les réunions institutionnelles relatives au sujet (DRAAF, région) en lien avec un groupe de travail spécifique PETER * Développer des débouchés fiables et rémunérateurs pour le monde agricole dans le cadre de la RHD (travailler sur les cantines scolaires et le portage des repas à domicile) * Soutenir l'expérience et l'essaimage des groupements d'achats alimentaires citoyens * Contribuer à des projets d'équipements structurants (légumerie, relocalisation de cantine scolaire ou de cuisine centrale conçues pour s'approvisionner en produits locaux) (tissage de liens avec les communes pour faciliter l'approvisionnement en nourriture locale) * Accompagner des initiatives de producteurs/productrices (magasins, ateliers de découpe portés par des producteurs/ productrices, conserverie, etc.) 								
Financement	PETER Pays Midi Quercy (LEADER) , Région, Etat (DRAAF)								
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Date de début</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Réflexions, participation et animation de réunions spécifiques</td> <td style="text-align: center;">2019-2020</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Accompagnement d'initiatives</td> <td style="text-align: center;">2020-2025</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>	Réflexions, participation et animation de réunions spécifiques	2019-2020	Accompagnement d'initiatives	2020-2025
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>								
Réflexions, participation et animation de réunions spécifiques	2019-2020								
Accompagnement d'initiatives	2020-2025								
Suivi-évaluation (Indicateurs)	supports de communication réalisés , nombre de réunions , nombre de projets accompagnés								
Impact environnemental	Préservation de la biodiversité grâce à une agriculture durable plus respectueuse des milieux. Maintien des espaces agricoles qui ne seront pas artificialisés. Préservation des ressources en eau, amélioration des sols grâce à une réduction des intrants chimiques et à l'agriculture durable. Réduction des GES grâce au développement des circuits courts.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Prise en compte du paysage dans les activités agricoles						

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour : 27/02/2019	N° 5.1.3 Expérimenter le défi famille à alimentation locale												
Orientation stratégique	5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable												
Axe stratégique	5.1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé	Priorité action											
Volets	Atténuation		Adaptation										
Typologie action	Cible de l'action : Familles	Qualité de l'air											
Acteur(s) porteur(s)													
Partenaires	Agriculteurs/ CPIE/ Civam Semaille/ Histoire recyclable												
Contexte	<p>Le territoire du Pays Midi Quercy est rural à forte dominante agricole. Ainsi, près des 3/4 de la surface du territoire sont dédiés à l'agriculture. Le diagnostic du PCAET fait ressortir que le secteur agricole est responsable d'une très grande partie des productions de gaz à effet de serre sur le territoire puisqu'il en est le principal émetteur. En parallèle, l'importante surface agricole permet une séquestration du carbone non négligeable.</p> <p>Afin de limiter les émissions de carbone de ce secteur, le PCAET s'est axé sur une orientation du modèle agricole et alimentaire plus durable et particulièrement sur un axe opérationnel consistant à mieux produire et mieux s'adapter au changement climatique. Depuis 2016, le PETR Pays Midi Quercy s'est engagé sur un projet alimentaire territorial (PAT) qui développe des actions dans ce sens.</p>												
Objectifs	Accompagner les habitants dans le choix des aliments de qualité et de proximité / des labels. Sensibiliser et mobiliser autour des enjeux de la consommation locale en circuits courts et sur la qualité alimentaire.												
Descriptif de mise en œuvre	La mise en œuvre s'inspirera de l'action déjà menée par le Pays « Famille à énergie positive » *Réaliser des actions de communication (Mag Midi Quercy, site internet Midi Quercy, journaux locaux) pour mobiliser des familles sur le projet * réunion publique de présentation et d'organisation * Edition d'une plaquette et d'un guide * Ateliers cuisine (civam, histoires recyclables) : diffusion d'idées simples et concrètes pour cuisiner de saison en maîtrisant son budget * Proposer des visites de producteurs commercialisant en circuits courts												
Financement	à définir (Communes, EPCI)												
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Date de début</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Identifier les familles</td> <td style="text-align: center;">2020</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Lancement de l'accompagnement</td> <td style="text-align: center;">2020-2021</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>	Identifier les familles	2020	Lancement de l'accompagnement	2020-2021				
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>												
Identifier les familles	2020												
Lancement de l'accompagnement	2020-2021												
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Nombre de familles adhérentes / nombre de visites de producteurs												
Impact environnemental	Préservation de la biodiversité grâce à une agriculture durable plus respectueuse des milieux. Maintien des espaces agricoles qui ne seront pas artificialisés. Préservation des ressources en eau, amélioration des sols grâce à une réduction des intrants chimiques et à l'agriculture durable. Réduction des GES grâce au développement des circuits courts.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Valorisation des produits locaux et ressources naturelles /diminution des GES										

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 5.2.1 Développer des techniques culturales hydro-économiques pour s'adapter aux effets du changement climatique						
Orientation stratégique	5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable						
Axe stratégique	5.2 Mieux produire et mieux s'adapter au changement climatique	Priorité action					
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 				
Typologie action	Cible de l'action : Agriculteurs	Liens avec d'autres actions : 1,3,1 / 6,2,1					
Acteur(s) porteur(s)	 et ADEAR						
Partenaires	PETR, Chambre d'agriculture, ADEAR, MSA, MDE, lycées agricoles, FD CUMA, CRPF						
Contexte	<p>Le territoire du Pays Midi Quercy est rural à forte dominante agricole. Ainsi, près des 3/4 de la surface du territoire sont dédiés à l'agriculture. Le diagnostic du PCAET fait ressortir que le secteur agricole est responsable d'une très grande partie des productions de gaz à effet de serre sur le territoire puisqu'il en est le principal émetteur.</p> <p>En parallèle, l'importante surface agricole permet une séquestration du carbone non négligeable.</p> <p>Afin de limiter les émissions de carbone de ce secteur, le PCAET s'est axé sur une orientation du modèle agricole et alimentaire plus durable (orientation stratégique n°5) et particulièrement sur un axe opérationnel consistant à adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et de notre santé.</p> <p>La promotion des circuits courts et d'une alimentation de qualité est une priorité pour le PETR.</p>						
Objectifs	<p>Développer les connaissances et expériences autour de pratiques d'agriculture alternative (agroécologie et agroforesterie) Développer la sobriété chez les agriculteurs</p> <p>Renforcer l'efficacité des systèmes techniques d'eau, pour préserver la quantité et la qualité de la ressource eau.</p>						
Descriptif de mise en œuvre	<p>Développement des connaissances et expériences autour de l'agroécologie et l'agroforesterie</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquête d'identification des pratiques et des intérêts potentiels des agriculteurs - proposer une aide financière à la formation des nouvelles techniques et pratiques culturales ou pour l'installation de jeunes agriculteur - sensibiliser à de nouvelles techniques et pratiques culturales à travers la FD CUMA et la chambre d'agriculture notamment au niveau des journées techniques existantes - multiplier les retours d'expérience sur les modes alternatifs d'agriculture lors d'événements ponctuels existants (fête des plantes) ou à créer - développer une plateforme de partage d'expérience , en ligne ou sous un autre format - favoriser la mise en réseau des agriculteurs - adapter l'offre des CUMA aux besoins de l'agroécologie - Adapter les itinéraires techniques aux conditions locales (techniques culturales simplifiées, rotations) - Planter de espèces végétales moins consommatrices en eau, optimiser l'irrigation en fonction des conditions météorologiques, être attentifs aux plans d'arrosage, suivre la quantité d'eau des sols avec du matériel spécifique (potentiomètre). 						
Financement	A définir dans le temps						
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Date de début</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Organisation et animation</td> <td style="text-align: center;">2020-2025</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>	Organisation et animation	2020-2025	
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>						
Organisation et animation	2020-2025						
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Comptes rendus de réunions, développement des actions, évolution des pratiques						
Impact environnemental	Préservation de la biodiversité, de la qualité des sols et limitation de l'érosion, grâce à une agriculture alternative plus respectueuse des milieux. Maintien des espaces agricoles qui ne seront pas artificialisés. Préservation des ressources en eau, amélioration des sols grâce à une réduction des intrants chimiques et à l'agriculture durable. Réduction des GES grâce au développement des circuits courts.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Prise en compte du paysage dans les activités agricoles et les travaux forestiers				

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 5.3.1 Expérimenter le développement de la micro- méthanisation								
Orientation stratégique	<i>5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable</i>								
Axe stratégique	5.3 Développer la méthanisation	Priorité action							
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 						
Typologie action	Cible de l'action : particuliers, agriculteurs, industriels	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 5,1,2							
Acteur(s) porteur(s)									
Partenaires	ADEME / GRDF / CPIE								
Contexte	<p>L'étude régionale réalisée pour le compte de la région Midi Pyrénées en 2012 a identifié le territoire du Pays Midi Quercy comme une zone favorable au développement de la méthanisation.</p> <p>En fin d'année 2014, une animation territoriale a permis de mobiliser le territoire autour de la méthanisation, la chambre d'agriculture du 82 a ainsi réalisée une étude de gisement auprès de 115 exploitations, 40 ont répondues, 31 exploitations se montrant favorables.</p> <p>Pour faire suite à ce recensement, le Pays Midi Quercy a mobilisé l'ARPE pour faire évoluer l'étude.</p> <p>Un atelier de présentation de la méthanisation a été réalisé à Parisot par l'ARPE, le Pays de Midi Quercy et l'APESA début 2016. Cet atelier a permis de récolter des données concernant le gisement mobilisable sur le territoire. Dans le cadre de la stratégie du PCAET, l'objectif est alors de développer la production par des petites unités de méthanisation et ainsi produire 20Gwh d'ici 2030.</p>								
Objectifs	Valoriser les déchets en production d'énergies / diminution des GES par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques								
Descriptif de mise en œuvre	<p>Pour faire suite à la dynamique lancé en 2016 par le PETR pour identifier des gisements potentiels pour le déploiement d'unités de méthanisation, l'intérêt serait de s'appuyer sur les études déjà réalisées pour identifier de nouveaux potentiels pour déployer cette fois-ci de la micro-méthanisation à la ferme.</p> <p>Développement de projets de petits méthaniseurs : Mise à disposition de méthaniseurs pour les cantines ou les particuliers en valorisant les déchets verts.</p>								
Financement	Des subventions à l'investissement peuvent provenir de l'ADEME, des collectivités territoriales (Région, Département), et de l'Europe. Elles sont conditionnées à la qualité du projet.								
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Date de début</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Identification du potentiel</td> <td style="text-align: center;">2019-2021</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Lancement de l'expérimentation</td> <td style="text-align: center;">2021-2025</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>	Identification du potentiel	2019-2021	Lancement de l'expérimentation	2021-2025	
<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Date de début</i>								
Identification du potentiel	2019-2021								
Lancement de l'expérimentation	2021-2025								
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre de méthaniseurs déployés / quantité de biogaz produit / actions de revalorisation								
Impact environnemental	Amélioration de la qualité de l'air par substitution des énergies fossiles et d'engrais chimiques. Valorisation des déchets verts et biodéchets grâce à l'installation de méthaniseurs, permettra de limiter la quantité de déchets à traiter. Veiller à la bonne itégration des micro-méthaniseurs. Diminution des énergies fossiles et GES.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Diminution des GES / Valorisation des intrants ou des déchets verts / diminution de la quantité de déchets. Prise en compte du paysage dans les activités agricoles.						

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 6.1.2 Favoriser la construction bois dans les établissements publics et mettre en avant les réalisations		
Orientation stratégique	6. Besoin de dynamiser la gestion forestière		
Axe stratégique	6.1 Gérer durablement la filière bois d'œuvre et bois énergie	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cibles de l'action : constructeurs, propriétaires, Etablissements publics	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 6,2,1	
Acteur(s) porteur(s)	en fonction des financements : COMMUNES/ LES EPICS/ Les ASSOCIATIONS/ La REGION et DEPARTEMENT		
Partenaires	Pays Midi Quercy/ artisans/ CNPF/ les établissements publics/ Vivier Bois/ FIBOIS OCCITANIE/ UR COFOR		
Contexte	A ce jour sur le Pays Midi Quercy on constate un manque de sylviculture "bois d'œuvre" et encore trop peu de bois est utilisé dans les établissements publics. Le territoire du Pays Midi Quercy dispose aujourd'hui d'un potentiel de séquestration carbone élevé qu'il est important de préserver et de développer. En effet, il représente l'équivalent de 97% des émissions du territoire. C'est un atout pour le territoire et cela peut passer par l'utilisation de matériaux bio-sourcé notamment.		
Objectifs	Améliorer et dynamiser la gestion durable des forêts Mieux valoriser le bois d'œuvre Utiliser plus de bois dans la construction Rénover 1 à 5 bâtiments/an utilisant des matériaux bois		
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à produire du bois de meilleure qualité apte à une utilisation « bois d'œuvre » quand c'est possible • Informer sur les possibilités offertes par le bois dans la construction, souvent mal connues : performances mécaniques, énergétiques, esthétique (cf. conférence des maires du PETR Grand Cahors du 05/11/18) • Informer sur les possibilités réglementaires de fléchage vers l'usage de bois local dans les appels d'offres (COFOR), en vue de favoriser dans les bâtiments publics les matériaux à faible impact environnemental et issus de filières locales • Communiquer sur les projets : <ul style="list-style-type: none"> - Visites de bâtiments exemplaires, - flyer, manifestation... • Bilan énergétique des bâtiments 		
Financement	ETAT /EUROPE/ COMMUNE		
Calendrier de réalisation	<i>Calendrier prévisionnel</i>		<i>Date de début</i>
	Prise en compte "du bois" dans les opérations de construction		2020-2021
Suivi-évaluation (Indicateurs)	nombre de construction bois/ bilan énergétique		
Impact environnemental	La gestion forestière durable permettra de préserver la biodiversité associée. Prise en compte des déchets verts forestiers. Veiller à la prise en compte du paysage pour les travaux forestiers, Limitation des GES et énergies fossiles par l'utilisation de bois local.	Mesures Eviter Réduire Compenser	En favorisant la construction bois dans les établissements publics, cela incite le passage à l'action avec des filières locales. Prise en compte du patrimoine et du paysage lors des constructions.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 6.1.3 Améliorer la gestion des forêts pour favoriser la régulation de l'eau (en quantité et qualité)		
Orientation stratégique	6. Besoin de dynamiser la gestion forestière		
Axe stratégique	6.1 Gérer durablement la filière bois d'œuvre et bois énergie	Priorité action	
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 
Typologie action	Cible de l'action : Propriétaires /Communautés de communes		<u>Liens avec d'autres actions</u> : 6,2,1/6,2,2
Acteur(s) porteur(s)	à définir : EPCI/région/département : zones humides		
Partenaires	PETR/ EPCI/ fédération de la pêche/ Département avec les zones humides 82/ CNPF/syndicats de rivières/ agence française pour la biodiversité, animateurs N2000, communautés de communes		
Contexte	Fortement menacés par le développement des activités humaines et par les changements globaux, la régulation de l'eau représente des enjeux économiques, sociaux, patrimoniaux et environnementaux importants. La forêt a un pouvoir de régulation que l'on peut améliorer en la gérant correctement		
Objectifs	Meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau dans la gestion forestière		
Descriptif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Former / informer les prescripteurs en matière de gestion forestière : <ul style="list-style-type: none"> - Formations des gestionnaires - Visites techniques conjointes techniciens rivières / CRPF, animateurs N2000 / CRPF • Promouvoir une gestion durable des forêts intégrant la problématique de la régulation de l'eau en bordure de cours d'eau par le développement de diagnostics sylvicoles et de documents de gestion durable • Favoriser la protection des zones humides • Editer un guide des bonnes pratiques avec "qui contacter ?" (préconisation avec d'itinéraires sylvicoles adaptés à ces milieux) Animation réalisée par un technicien du CRPF en collaboration avec les techniciens rivière du territoire		
Financement	à définir		
Calendrier de réalisation	Calendrier prévisionnel		Date de début
	diagnostics sylvicoles en bordure de cours d'eau		2021
	Mise en œuvre de la gestion avec les partenaires		2021-2025
	création d'un guide		2021-2025
Suivi-évaluation (Indicateurs)	le nombre de zones humides réhabilitées / nombre de projets initiés/ élaboration d'un guide et nombre de guides distribués		
Impact environnemental	La gestion forestière durable permettra de préserver la biodiversité associée. Prise en compte des déchets verts forestiers. Veiller à la prise en compte du paysage pour les travaux forestiers, Limitation des GES et énergies fossiles par l'utilisation de bois local. Régulation de l'eau en quantité par la gestion forestière.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Prise en compte du paysage pour les travaux forestiers. La gestion durable permettra un prélèvement raisonné de la ressource en bois. Améliorer la gestion des forêts pour réguler la ressource en eau, prévoit une meilleur prise en compte des enjeux liés à l'eau dans cette gestion forestière.

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 7.1.1 Lutter contre le gaspillage alimentaire								
Orientation stratégique	7. La lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage								
Axe stratégique	7.1 Réduire la quantité de déchets produits								
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 						
Typologie action	Cible de l'action : tout public + restauration hors domicile	<u>Liens avec d'autres actions</u> : 7,1,2/7,1,3							
Acteur(s) porteur(s)									
Partenaires	Partenaires potentiels : CPIE- Histoires recyclables- ADEME- Région								
Contexte	Les communautés de communes ont pour compétence obligatoire la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, la loi impose à celles-ci la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets incluant des objectifs de réduction des déchets. La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe qui correspond particulièrement à ces objectifs car il permet directement la réduction des déchets pris en charge par la collectivité.								
Objectifs	D'après l'ADEME, dans les ordures ménagères et assimilées, on trouve environ 30 kg/hab./an de déchets alimentaires dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Le potentiel de réduction des déchets atteint donc près de 10 % de la production des déchets par les ménages.								
Descriptif de mise en œuvre	Le levier principal est axé sur la communication. Des campagnes de communication nationales sont d'ores et déjà en place. Les communautés de communes pourraient les relayer au travers de leur site internet, des bulletins intercommunaux, d'un guide de gestion des déchets et des bulletins municipaux. En complément, différentes actions de sensibilisation pourraient être mises en place : évènementiels type « disco soupe » menée par Histoires Recyclables, Eco défis par le CPIE, formations mises en place pour apprendre à cuisiner les restes, actions de type « foyers témoins ».... En parallèle, un travail sur la qualité et la quantité des produits alimentaires dans la restauration hors domicile serait opportun. Certains établissements du territoire ont déjà engagé une réflexion sur ce thème. Les restaurateurs peuvent également être mis à contribution avec des opérations du type « to good to go » (application qui permet aux citoyens de récupérer les invendus de leurs commerçants de quartier à petit prix). Enfin, les supermarchés peuvent être incités à respecter la législation sur le don alimentaire.								
Financement									
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2019</td> <td style="text-align: center;">développement d'outils et actions de communication</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2020</td> <td style="text-align: center;">diffusion des outils et actions de communication</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2019	développement d'outils et actions de communication	2020	diffusion des outils et actions de communication
<i>Calendrier prévisionnel</i>									
2019	développement d'outils et actions de communication								
2020	diffusion des outils et actions de communication								
Suivi-évaluation (Indicateurs)	Suivi des tonnages détournés (/tonnages collectés) Pesée des déchets en restauration hors domicile								
Impact environnemental	Préservation des milieux naturels et espèces limitant les pollutions par les déchets ménagers. Diminution des pollutions d'airs liées au transport. Réduction du gaspillage alimentaire et donc des déchets ménagers assimilés. Diminution des GES liés aux transports des déchets.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Encourager les établissements à s'insérer dans une économie circulaire, solidaire, à utiliser ou revaloriser des bio-déchets ou des déchets recyclés.						

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 7.1.2 Développer le compostage collectif ou semi collectif										
Orientation stratégique	7. La lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage										
Axe stratégique	7.1 Réduire la quantité de déchets produits	Priorité action									
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 								
Typologie action	Cible de l'action : tout public (habitat en agglomération ne pouvant pratiquer le compostage individuel)	Liens avec d'autres actions : 7,1,1									
Acteur(s) porteur(s)	   Communautés de communes										
Partenaires	Partenaires potentiels : CPIE- Histoires recyclables- Paysan des couleurs- ADEME- Région										
Contexte	<p>Les communautés de communes ont pour compétence obligatoire la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, la loi impose à celles-ci la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets incluant des objectifs de réduction des déchets. Le développement du compostage est un axe qui correspond particulièrement à ces objectifs car il permet directement la réduction des déchets pris en charge par la collectivité.</p> <p>La mise en place du compostage collectif ou semi collectif a pour but de compléter les dispositifs déjà mis en place pour le compostage individuel.</p> <p>Le compostage individuel est aisément implantable dans les habitats pavillonnaires comportant un espace vert et les communautés de communes proposent régulièrement la mise à disposition de composteurs individuels pour faciliter sa mise en œuvre.</p> <p>Le compostage collectif ou semi collectif permet aux habitants des centre-villes et à certains établissements (comportant des missions de restauration) de disposer d'un exutoire pour leurs biodéchets (déchets de cuisine principalement).</p>										
Objectifs	<p>Le compostage collectif ou semi collectif permet de traiter directement chez l'habitant une quantité importante de déchets. Il peut venir en amont de la mise en place de la collecte des biodéchets rendue obligatoire à partir de 2025 pour diminuer la quantité de déchets collectés. Ce dispositif permet donc également de limiter les coûts de collecte et de traitement des déchets par des moyens traditionnels plus coûteux (camion, agents, transport, traitement), de limiter la pollution liée au transport et de développer le lien social entre habitants partageant le dispositif.</p>										
Descriptif de mise en œuvre	<p>Deux éléments sont nécessaires à la mise en œuvre du compostage collectif et semi-collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition d'un équipement spécifique comprenant plusieurs bacs spécifiques (composteurs de maturité différente) fourni par la collectivité - une animation et un suivi de qualité permettant d'accompagner les habitants d'un point de vue technique et organisationnel (directement par la collectivité ou via un prestataire) 										
Financement	L'acquisition et la mise à disposition des équipements sont du ressort des Communautés de Communes. La sensibilisation et les animations seront organisées soit par les communautés de communes, soit par des prestataires associatifs locaux (CPIE, Histoires recyclables, Paysan des couleurs...). La mise en place du compostage collectif et semi collectif peut bénéficier d'aides conséquentes de la Région Occitanie et de l'ADEME.										
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Calendrier prévisionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019</td> <td>Création d'un copil – réflexion et dimensionnement (choix des implantations et du matériel)</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>organisation et formation avec les groupements d'habitants</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>acquisition du matériel et mise en place</td> </tr> </tbody> </table>			Calendrier prévisionnel		2019	Création d'un copil – réflexion et dimensionnement (choix des implantations et du matériel)	2020	organisation et formation avec les groupements d'habitants	2021	acquisition du matériel et mise en place
Calendrier prévisionnel											
2019	Création d'un copil – réflexion et dimensionnement (choix des implantations et du matériel)										
2020	organisation et formation avec les groupements d'habitants										
2021	acquisition du matériel et mise en place										
Suivi-évaluation (Indicateurs)	suivi des tonnages détournés (/tonnages collectés) Enquête de satisfaction et de suivi /habitants concernés										
Impact environnemental	Préservation des milieux naturels et espèces limitant les pollutions par les déchets ménagers. Diminution des pollutions d'airs liées au transport. Réduction du gaspillage alimentaire et donc des déchets ménagers assimilés. Diminution des GES liés aux transports des déchets.	Mesures Eviter Réduire Compenser	Encourager les établissements à s'insérer dans une économie circulaire, solidaire, à utiliser ou revaloriser des bio-déchets ou des déchets recyclés.								

Date de création : 01/03/2019 Date de mise à jour :	N° 7.1.3 Valoriser les expériences déjà réalisées sur d'autres territoires/veille benchmarking								
Orientation stratégique	7. La lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage								
Axe stratégique	7.1 Réduire la quantité de déchets produits	Priorité action							
Volets	Atténuation 	Adaptation 	Qualité de l'air 						
Typologie action	Cible de l'action : services de gestion des déchets	<u>Liens avec d'autres actions</u> :7,1,1 /7,1,2							
Acteur(s) porteur(s)	   Communautés de communes								
Partenaires	ADEME, CITEO, autres collectivités								
Contexte	<p>Les communautés de communes ont pour compétence obligatoire la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, la loi impose à celles-ci la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets incluant des objectifs de réduction des déchets. L'observation d'actions menées sur d'autres collectivités de même milieu (rural) permet de développer des actions appropriées en bénéficiant de leurs retours d'expériences.</p>								
Objectifs	Multiplier les actions visant à réduire les déchets et sensibiliser les habitants et autres acteurs du territoire à la réduction des déchets								
Descriptif de mise en œuvre	<p>De nombreux appels à projets sont développés par les institutions oeuvrant dans le domaine des déchets, comme par exemple l'ADEME, la Région et CITEO.</p> <p>Une veille peut être instituée dans les services des communautés de communes du territoire. La mise en place de réunions régulières des services de gestion des déchets permettrait un partage d'expériences efficient.</p> <p>Les communautés de communes peuvent s'inscrire sur le réseau A3P de l'ADEME. Les membres disposent de différents outils administrés par cette structure qui permettent de capitaliser l'expérience des territoires : partage Réseau A3P, OPTIGEDE®, SINOÉ®.</p>								
Financement	Aucun								
Calendrier de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #e0e0e0;"><i>Calendrier prévisionnel</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2019</td> <td style="text-align: center;">Instauration d'une veille sur les expériences interne aux services de gestion des déchets Inscriptions sur le réseau A3P Mise en place de réunions de services inter collectivités</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2020 et années suivantes</td> <td style="text-align: center;">Poursuite de la veille et du travail en réseau</td> </tr> </tbody> </table>			<i>Calendrier prévisionnel</i>		2019	Instauration d'une veille sur les expériences interne aux services de gestion des déchets Inscriptions sur le réseau A3P Mise en place de réunions de services inter collectivités	2020 et années suivantes	Poursuite de la veille et du travail en réseau
<i>Calendrier prévisionnel</i>									
2019	Instauration d'une veille sur les expériences interne aux services de gestion des déchets Inscriptions sur le réseau A3P Mise en place de réunions de services inter collectivités								
2020 et années suivantes	Poursuite de la veille et du travail en réseau								
Suivi-évaluation (Indicateurs)	comptes rendus de réunions de réseau								
Impact environnemental	Impact positif sur l'ensemble des thèmes de l'environnement directement concernés par le changement climatique, la qualité de l'air et la gestion des enr	Mesures Eviter Réduire Compenser							